



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

34^e séance plénière

Jeudi 21 octobre 2010, à 19 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 7 (suite) et 132 de l'ordre du jour

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Plan des conférences

Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par la Présidente du Comité des conférences (A/65/337/Add.1)

Le Président : Les Membres n'ignorent pas que conformément au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée, aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée ne peut se réunir au Siège de l'ONU pendant une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Il est donc demandé à l'Assemblée générale d'autoriser le Tribunal d'appel des Nations Unies à tenir une réunion à New York pendant la partie principale de sa soixante-cinquième session, étant toutefois strictement entendu que cette réunion devra être organisée à un moment où des installations et des services pourront être mis à disposition sans perturber les activités de l'Assemblée générale, ni de ses grandes commissions. Il est également entendu que tout devra être fait pour que les services de conférence soient utilisés de la manière la plus efficace possible.

Puis-je considérer que l'Assemblée autorise le Tribunal d'appel des Nations Unies à se réunir pendant la partie principale de sa soixante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

Points 9 et 13 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Rapport du Conseil économique et social (A/65/3)

Note du Secrétaire général (A/65/216)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général (A/65/84)

Le Président : En ce qui concerne le point 9 de l'ordre du jour, je rappelle aux membres que, en application de sa résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004, à sa deuxième séance plénière tenue le 17 septembre 2010, l'Assemblée générale a décidé, sur recommandation du Bureau, d'examiner le point 9 intégralement en séance plénière, étant entendu que les aspects administratifs, budgétaires et relatifs au programme devraient être traités par la Cinquième commission.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-59296 (F)



Merci de recycler

À la même séance, l'Assemblée a pris note de l'indication selon laquelle, en application de la résolution 58/316 tendant à ce que le point 9 soit examiné intégralement en séance plénière, les parties pertinentes du chapitre I du rapport seront renvoyées pour examen aux grandes commissions concernées au titre de points figurant déjà à l'ordre du jour pour que l'Assemblée puisse ensuite se prononcer.

En ce qui concerne le point 13 de l'ordre du jour, les membres se rappelleront que l'Assemblée générale a décidé par sa résolution 57/270 B, d'examiner au titre de cette question les chapitres du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment avec la participation du Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Président du Conseil économique et social, S. E. M. Hamidon Ali, qui va présenter le rapport du Conseil économique et social.

M. Ali (Malaisie), Président du Conseil économique et social (*parle en anglais*) : L'honneur me revient de présenter le rapport du Conseil économique et social pour 2010, publié sous la cote A/65/3.

L'activité du Conseil cette année doit être replacée dans le contexte de l'effort général pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui a culminé, en septembre, peu après la session de fond du Conseil économique et social, avec la tenue du sommet consacré aux OMD.

Le mois dernier, quelque 89 chefs d'État et de gouvernement ont adopté un plan de campagne collectif pour la réalisation des OMD d'ici à 2015.

Alors que les nombreuses crises – alimentaire, énergétique, climatique, financière et économique – mettent au jour les faiblesses de notre système économique et financier international, et que la reprise économique est encore hésitante, le sommet a signalé clairement que les États Membres restaient tout à fait résolus à réaliser les objectifs énoncés il y a 10 ans. Le document final du Sommet (résolution 65/1) a également défini le rôle continu que le Conseil économique et social joue dans son suivi.

Je voudrais saisir la présente occasion pour, dans un premier temps, réfléchir au résultat des travaux du Conseil dans ce contexte, et examiner ensuite les domaines dans lesquels nous pourrons agir.

L'examen ministériel annuel de 2010 a porté sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cet examen a confirmé que ces deux questions occupent une place centrale pour ce qui est du développement et de la paix dans le monde. En outre, l'examen a coïncidé avec la création de l'entité ONU-Femmes. À cet égard, les 13 pays qui ont présenté des communications nationales volontaires ont fourni des informations très riches sur les facteurs de réussite et sur les expériences au niveau des pays. Les communications nationales volontaires, qui sont devenues une plate-forme vitale pour les enseignements tirés, se caractérisent par des présentations sincères et transparentes qui mettent en partage des politiques fructueuses et identifient les défis à relever pour le bien général.

La déclaration ministérielle adoptée à la clôture du débat de haut niveau est d'une importance capitale en ce qu'elle permet d'évaluer les progrès, les défis et les déficits de mise en œuvre. Elle définit les stratégies qui permettront de mettre effectivement en œuvre les engagements internationaux pris en matière d'égalité des sexes et ouvre de nouvelles perspectives à la collaboration, aux partenariats et à la participation de parties prenantes nouvelles et diverses. Cette déclaration a permis de parvenir à un accord sur le document final des OMD sur les questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

L'impact et la visibilité du débat de fond ont également été renforcés par une série conséquente de manifestations parallèles portant sur un ensemble de thèmes sectoriels relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Ces manifestations ont été organisées par des États Membres, des entités du système des Nations Unies et des acteurs non gouvernementaux. Ensemble, ces activités ont aidé le Conseil à promouvoir et à catalyser des partenariats multiples concrets axés sur la mise en œuvre du programme de développement de l'ONU.

Le climat économique et financier complexe actuel a mis en relief la pertinence particulière du deuxième Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social. Les dialogues politiques interactifs du Forum ont produit des messages pragmatiques sur les changements dans l'architecture de la coopération pour le développement, l'allocation et l'efficacité de l'aide, et la cohérence des politiques. Ce forum a également signalé clairement à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les OMD qu'il importait de poursuivre et

d'améliorer la coopération pour le développement dans le contexte de ces crises.

En tant que plate-forme mondiale indépendante, le Forum pour la coopération en matière de développement a été encouragé à faire participer davantage de pays et de parties prenantes aux débats sur l'efficacité de l'aide et la responsabilité mutuelle, et à promouvoir une relation d'assistance plus équilibrée avec des gouvernements plus solides afin de gérer les fonds d'assistance. Au cours des réunions, les participants ont souligné que les politiques des pays développés devaient être plus conformes aux objectifs de développement. Ils ont également insisté sur le rôle catalyseur que joue l'aide dans l'accroissement des autres sources de financement du développement. Ils ont aussi, au cours des délibérations, appelé à une plus grande impulsion politique et réclaté que les promesses de contribution soient mises en œuvre. Ils ont également déclaré qu'il fallait élargir le programme d'efficacité de l'aide pour y inclure des points tels que la conditionnalité ou la flexibilité afin de pouvoir lutter contre des chocs exogènes.

S'agissant de la coopération Sud-Sud, un ensemble d'expériences positives a été mis en commun. D'une manière générale, les acteurs compétents de la coopération pour le développement, y compris les gouvernements nationaux, les parlementaires et les représentants de la société civile et des pouvoirs publics locaux, y ont participé comme jamais auparavant. Je suis convaincu que le Forum pour la coopération en matière de développement devrait se tenir chaque année afin de répondre aux espoirs qu'il suscite en tant que forum chargé de maintenir la coopération pour le développement à l'ordre du jour.

Cette année, le débat consacré aux questions de coordination a été une source abondante d'idées et d'éléments pour la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier sur les OMD relatifs à la santé et l'OMD 8, sur un partenariat mondial. Un fort appui a été exprimé en faveur d'une accélération de la réalisation des objectifs pour les femmes et les enfants, et le Conseil a donné un nouvel élan au plan d'action du Secrétaire général sur les femmes et les enfants, lancé pendant le sommet sur les OMD.

Le débat de 2010 consacré aux activités opérationnelles a incité le système des Nations Unies à se préparer au prochain examen complet prévu pour

2012. Le Conseil a tenté avec succès de renforcer la participation des décideurs nationaux à ce débat. Les débats, très axés sur les réalités des pays, ont pavé la voie à la préparation du prochain examen complet quadriennal des activités opérationnelles en 2012. Nombre de participants ont également demandé au système des Nations Unies de maintenir un esprit de réforme à la suite du lancement du processus de cohérence du système des Nations Unies en continuant à rechercher l'efficacité au niveau des pays.

S'agissant du débat sur les affaires humanitaires, la décision prise par les États Membres de se concentrer sur les questions complexes des opérations menées dans des environnements à haut risque, de la vulnérabilité et des ripostes humanitaires a donné à ces questions une place plus prépondérante dans nos travaux. Dans l'ensemble, nous avons été heureux de constater une participation considérable de la part des gouvernements, du réseau mondial de la société civile et des hauts responsables du système des Nations Unies. Qui plus est, le nombre d'organisations non gouvernementales qui ont présenté des exposés oraux par le biais du nouveau système en ligne du Département des affaires économiques et sociales a été multiplié par deux et la soumission de déclarations écrites a été multipliée par trois.

J'ai également le plaisir de signaler que des progrès considérables ont été réalisés pour renforcer les activités du Conseil dans le domaine de la paix et du développement. À cet égard, la concertation spéciale sur le rôle des femmes dans des pays en situation particulière et la manifestation spéciale conjointe du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix sur les OMD, tenue pendant la session de fond, a suscité un appui et un intérêt généralisés.

Haïti reste au centre des activités du Conseil. Le Conseil économique et social demeure déterminé à assurer qu'Haïti se relève de la catastrophe humanitaire et s'engage de nouveau sur la voie du développement. Pour illustrer leur engagement, les membres du Conseil ont prorogé de deux ans le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social et lui ont demandé de faire rapport sur ses activités deux fois par an. Je crois qu'un programme d'activités du Groupe mieux défini, mené en collaboration étroite avec le système des Nations Unies et qui appuie un processus de relèvement pris en charge par Haïti, sera très important pour favoriser une reprise. La détermination de la communauté

internationale de tenir ses engagements sera d'une importance capitale.

Le Conseil attend avec intérêt l'examen par l'Assemblée générale du renforcement du Conseil économique et social au cours de la présente session, afin de voir comment son rôle pourrait être amélioré, en particulier pour l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de développement de l'ONU, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et le Forum pour la coopération en matière de développement. Les membres auront également la possibilité d'examiner la façon de renforcer les liens du Conseil avec la Commission de consolidation de la paix et avec les réunions ad hoc sur les urgences humanitaires selon que de besoin.

Nous avons déjà commencé les préparatifs du prochain examen ministériel, qui portera principalement sur l'éducation. Comme nous le savons tous, l'éducation est cruciale pour le développement économique et social des sociétés et est en corrélation étroite avec la viabilité à long terme de notre planète. Les examens ministériels des années précédentes ont montré qu'aucun progrès n'est véritablement possible dans quelque domaine que ce soit – y compris l'égalité des sexes, la santé publique mondiale, le développement durable et l'élimination de la pauvreté – si l'éducation n'est pas clairement inscrite sur un programme d'action.

Je considère que l'examen de l'année prochaine sera un élément crucial qui permettra d'étoffer nos connaissances communes au sujet des impératifs du développement. D'autre part, nous devons veiller à ce que les recommandations des examens ministériels annuels des années précédentes soient mises en œuvre. Je prie chacun de participer pleinement aux préparatifs en cours aux niveaux national, régional et mondial afin de créer les conditions d'une session réussie et novatrice l'année prochaine. Le fait de développer nos progrès et d'adopter de nouvelles mesures montre dans quel esprit ce Conseil entreprend ses travaux.

M. Ali (Soudan) (*parle en arabe*): Pour commencer, je tiens à saluer les membres ici présents et à exprimer l'espoir que les délibérations qui vont se dérouler ici contribueront à des progrès tangibles sur les nombreux problèmes et défis qui doivent être prioritaires à l'ordre du jour de l'Assemblée générale cette année, en particulier le point 9 de l'ordre du jour relatif au rapport du Conseil économique et social.

Monsieur le Président, nous sommes très heureux de vous voir présider la présente session. Nous avons entièrement confiance en votre sagesse, votre expérience et votre capacité à nous guider vers la lumière au bout du tunnel afin de réaliser les aspirations de la communauté internationale à la paix, au progrès et au développement durable.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général du rapport qu'il a présenté au titre du point 13 de l'ordre du jour (A/65/84) et je me félicite de la présentation du rapport du Conseil économique et social pour 2010 (A/65/3). Nous tenons par ailleurs à féliciter M. Hamidon Ali de la grande efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil et les membres de son bureau pour leurs efforts considérables.

Ma délégation s'associe à la déclaration que va prononcer le représentant du Yémen, pays frère, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La présente session du Conseil économique et social a pris un élan important grâce au climat international et régional et à la nécessité de créer un monde pacifique et prospère fondé sur les valeurs et les principes communs consacrés par la Charte des Nations Unies, qui sont avant tout le respect de la souveraineté des États et de leurs choix, le règlement pacifique des différends et la coopération dans tous les domaines économiques et sociaux afin de bâtir une communauté de nations efficace et capable qui jouit d'une coopération multilatérale basée sur la richesse et la diversité de la communauté internationale.

Nous vivons dans un monde en proie à des défis croissants et où les menaces qui pèsent sur nous sont interconnectées. Il ne fait aucun doute que la communauté internationale est convaincue, aujourd'hui plus que jamais, qu'étant donné leur rapidité, leur diversité et leurs effets, nous ne pouvons pas faire face à ces problèmes individuellement. Nous devons mener une action collective consacrée par une organisation internationale efficace telle que l'ONU, qui lance des initiatives créatives à la mesure des problèmes rencontrés.

De par son caractère universel, sa légitimité et son mandat mondial, l'ONU peut jouer un rôle crucial pour instaurer la coopération internationale afin d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous affirmons qu'il importe que le système des Nations Unies renforce la capacité des pays en développement à réaliser leurs

objectifs de développement. Ma délégation souligne l'importance du document final de la Réunion plénière de haut niveau sur les OMD, qui a eu lieu en septembre, un résultat qui va contribuer à accélérer la réalisation des OMD. La Réunion nous a donné l'occasion de renouveler nos engagements et de mettre en commun nos ressources et nos efforts pour réaliser les OMD d'ici à 2015.

Il est apparu clairement au cours de la Réunion, qu'il importe d'élargir d'urgence la portée du partenariat mondial pour le développement, de combler les lacunes existantes et de régler les problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement. Nous estimons que le document final de la Réunion plénière de haut niveau (résolution A/65/1) est une feuille de route qui aide les pays en développement à accentuer leur action en faveur du développement en augmentant l'aide publique au développement; en levant les barrières commerciales injustes, y compris celles qui empêchent les produits des pays en développement d'accéder aux marchés internationaux; et en aidant à fixer des prix équitables pour leurs exportations et leurs produits de base. Les politiques protectionnistes doivent être éliminées et les dettes étrangères allégées, car ces dettes entravent le développement socioéconomique.

La réunion extraordinaire annuelle du Conseil économique et social avec les organisations de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement nous a donné l'occasion de renforcer les liens entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods dans l'esprit du Consensus de Monterrey. Cela sert ensuite à enrichir un débat constructif sur la recherche des meilleurs moyens et méthodes de lutte contre la crise économique et financière mondiale.

Ma délégation est pour que l'on déploie davantage d'efforts et que l'on renforce l'appui pour garantir une représentation équitable des pays en développement, pour améliorer la transparence et la crédibilité, et pour entreprendre une réforme globale des institutions de Bretton Woods en se basant sur les compétences et les particularités de chacune de manière à mobiliser des ressources supplémentaires pour les pays en développement, notamment des ressources multilatérales, bilatérales et privées. Cela permettrait de mettre en œuvre les mesures nécessaires et d'entreprendre l'action visant à surmonter les effets de la crise économique et financière mondiale.

Le débat de haut niveau du Conseil économique et social était axé sur la nécessité de mettre en œuvre les objectifs de développement arrêtés à l'échelon international et d'honorer les engagements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme. Il nous a fourni une bonne occasion d'évaluer les progrès accomplis, d'échanger nos expériences et les enseignements tirés et de rechercher des moyens de surmonter les problèmes et les obstacles actuels et futurs à la réalisation de l'égalité entre les sexes.

Ma délégation se félicite de la création de la nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et espère que celle-ci pourra renforcer la capacité de l'Organisation à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes tout en respectant le principe de l'appropriation nationale et du contrôle national des programmes de développement social dans les pays en développement.

Le débat consacré à la coordination nous a également donné l'occasion de mettre l'accent sur la coordination de la mise en œuvre des OMD. Des délibérations ont eu lieu sur la déclaration ministérielle de l'année dernière relative à la mise en œuvre des objectifs de développement en matière de santé publique arrêtés à l'échelon international. Ces délibérations ont apporté une valeur ajoutée aux délibérations tenues dans le cadre du sommet sur les OMD le mois dernier.

S'agissant du débat de la session du Conseil consacré aux affaires humanitaires, les obstacles, les défis et les enseignements tirés en matière de coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'ONU ont été abordés. Les problèmes humanitaires provoqués par des situations d'urgence ou des catastrophes naturelles sont de plus en plus nombreux dans le monde, en particulier dans les pays en développement. En outre, ces problèmes ont exacerbé les effets néfastes de la crise financière et économique mondiale, les crises alimentaire et énergétique et le changement climatique. Il y a eu un débat au sujet des diverses organisations internationales qui se consacrent au financement du développement, en particulier la Conférence de Monterrey et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui a eu lieu à Doha.

Dans le même contexte, cette année marque le terme du Programme d'action en faveur des pays les

moins avancés pour la décennie 2001-2010, qui visait à atténuer la pauvreté, à lutter contre le faim et à limiter le taux de mortalité maternelle afin d'augmenter les capacités de production des pays les moins avancés (PMA), notamment dans le secteur de l'agriculture, d'augmenter l'investissement dans les infrastructures et de renforcer les capacités technologiques. Nous sommes gravement préoccupés par la lenteur des progrès réalisés par les PMA, en particulier en Afrique.

Pour ce qui est des activités opérationnelles des Nations Unies, nous confirmons qu'il importe de renforcer le partenariat international pour le développement, étant entendu que les pays en développement doivent contrôler leurs stratégies de développement, un principe qui devrait guider toutes les activités opérationnelles des Nations Unies.

La paix et la stabilité au Soudan demeurent les objectifs prioritaires poursuivis par le Gouvernement d'unité nationale, qui a concrètement démontré son attachement à la paix en signant l'Accord de paix global, un geste historique. Cet accord a mis fin à l'une des guerres civiles les plus longues du continent africain, dont les causes remontent à la période coloniale. Notre aspiration à la paix est fondée sur notre conviction qu'elle jettera les bases d'un développement rapide et permettra d'exploiter les richesses et ressources considérables du Soudan.

Nous appelons donc de cette tribune l'ensemble de la famille internationale à appuyer les efforts en faveur de la paix et de la stabilité au Soudan car l'intensification de ces efforts permettra de promouvoir la paix et la stabilité dans toute l'Afrique. Nous devons nous abstenir de toute action susceptible d'entraver ces efforts ou de leur nuire. À cet égard, nous demandons à la communauté internationale de soutenir l'action menée en vue de la tenue du prochain référendum et de veiller à ce qu'il se déroule de manière équitable, transparente et libre afin que la population du Sud-Soudan puisse exprimer sa volonté réelle, sans conséquences négatives ni pression qui pourraient fausser les résultats.

Mon pays est fermement déterminé à tout mettre en œuvre pour atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il a obtenu des résultats significatifs dans l'exécution de projets axés sur des secteurs vulnérables de la société et visant à faire reculer la pauvreté, à proposer de meilleurs services en matière d'éducation et de santé, de protection maternelle et infantile, et à lutter contre les maladies.

S'agissant de la réduction de la pauvreté, le Soudan a élaboré un plan de développement économique s'étalant sur 25 ans dont le plan quinquennal pour la période 2007-2011 constitue la première étape. Ce plan vise à assurer le développement socioéconomique et à faire reculer la pauvreté. Nous avons également créé un Conseil suprême, présidé par le Président de la République, chargé de suivre l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Ces efforts ont permis de porter à 9 % en 2009 la part de notre produit intérieur brut affectée aux actions en faveur des pauvres. En outre, les banques commerciales consacrent désormais 12 % de leurs lignes de crédit au financement de petits projets. Par ailleurs, la *zaqat*, en tant que projet social de solidarité, permet de mobiliser plus de 200 millions de dollars par an pour la lutte contre la pauvreté.

Le Soudan a également réalisé des avancées en matière d'éducation primaire. L'enseignement primaire universel gratuit est maintenant obligatoire. Nous avons également élaboré une stratégie nationale relative à l'éducation des filles.

Nous avons adopté une stratégie nationale pour la promotion et l'autonomisation des femmes. En 2005, nous avons établi une politique nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes. Nous avons créé un service de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, qui relève du Ministère de la justice, et créé en 2006, au sein du Ministère de l'intérieur, un service de protection de l'enfance et de la famille. Nous accordons la priorité à la stratégie nationale que nous avons mise en place en 2008 pour lutter contre l'excision. Des amendements ont été apportés au code pénal pour y intégrer des dispositions visant à protéger les femmes en période de conflit. À l'Assemblée nationale et dans les conseils législatifs municipaux, 25 % des sièges doivent être occupés par des femmes. Nous comptons désormais 300 femmes députés.

En outre, le pays a adopté des politiques et pris des mesures pour améliorer la santé des enfants en proposant des soins médicaux gratuits aux enfants de moins de 5 ans. Ces efforts ont abouti à la promulgation en 2010 de la loi relative à l'enfance. Le Soudan attache une très grande importance à l'amélioration de la santé en matière de procréation et a élaboré à cet effet une stratégie nationale et une feuille de route pour réduire le taux de mortalité maternelle.

Dans le secteur humanitaire, le Gouvernement soudanais a continué de mettre en œuvre le communiqué humanitaire conjoint signé le 28 mars 2007 par mon pays et l'ONU. Les directives contenues dans ce communiqué ont été appliquées avec succès grâce au rôle clef joué par le dispositif de haut niveau chargé du suivi de sa mise en œuvre et font suite aux efforts particuliers déployés par le Gouvernement pour ouvrir un couloir humanitaire au Darfour et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Sur ce point, nous soulignons toutefois qu'il faut redoubler d'efforts pour régler les problèmes rencontrés dans cette région, notamment ceux liés à la transition de l'aide humanitaire à la phase de développement et de reconstruction, en particulier au Darfour. Un des meilleurs moyens de régler la question du Darfour est de concentrer les efforts sur la reconstruction et le développement.

Les changements économiques, commerciaux et financiers et le développement mondial sont étroitement liés. Les lacunes des structures économiques des pays en développement et des pays les moins avancés continuent d'entraver le développement et de freiner les progrès dans la réalisation des OMD. L'ordre économique mondial actuel freine le développement de ces pays car il impose des conditions injustes aux exportations des pays en développement. En outre, le lourd fardeau de la dette étrangère paralyse l'activité économique de la région. Cela se vérifie particulièrement en Afrique, un continent qui, comme il est indiqué dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), a des besoins spéciaux et doit donc bénéficier d'une aide internationale au développement plus généreuse, de partenariats de développement plus solides et d'initiatives pertinentes, tel le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Dans ce contexte, je me dois d'insister sur les graves répercussions de phénomènes naturels tels que les changements climatiques et la détérioration de l'environnement, causes principales de guerres et de conflits en Afrique. Le conflit au Darfour met concrètement en évidence les effets de ces phénomènes qui ont un impact direct sur les citoyens et leur vie quotidienne. En tant que partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques depuis 1993, le Soudan affirme qu'il est nécessaire d'intensifier l'action mondiale multilatérale pour lutter contre les changements climatiques, en atténuer plus efficacement les effets et garantir la participation requise des pays en développement aux processus

visant à en traiter les causes et les effets. Les pays développés doivent s'acquitter de leurs obligations dans ce domaine en renforçant les capacités des pays en développement et en accroissant l'aide financière et technique qui leur est fournie afin de les aider à faire face à ce problème.

Enfin, je rappelle que le rôle permanent joué par l'ONU nous confère une responsabilité collective, fondée sur notre ferme volonté et détermination de faire de notre organisation une plate-forme de discussion mondiale et multilatérale en vue de régler les problèmes de manière efficace et équitable et de travailler en coopération avec les organisations régionales, conformément aux dispositions de la Charte, afin de garantir la paix et la sécurité internationales et régionales. Le Soudan, Membre actif de l'ONU, reste attaché à la réalisation de ces objectifs, qui doit être le résultat de nos efforts collectifs.

M. Alsaïdi (Yémen) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je tiens à remercier le Secrétaire général pour son rapport publié sous la cote A/65/84, et je salue le rapport 2010 du Conseil économique et social, publié sous la cote A/65/3.

L'année 2010 a en effet été particulièrement riche en événements. Le Groupe voudrait tout d'abord saluer l'énergie avec laquelle le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Hamidon Ali, et son bureau ont conduit les travaux du Conseil en 2010. Sa présidence a insufflé cette année un nouvel élan et une nouvelle vigueur aux travaux du Conseil. Nous remercions également tous les facilitateurs des projets de résolution pour leurs efforts inlassables.

La Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), tenue du 20 au 22 septembre, nous a donné l'occasion de réaffirmer nos engagements, de mobiliser un appui et de prendre des mesures collectives pour atteindre les OMD d'ici à 2015. Ce sommet a clairement montré combien il importait de renforcer le partenariat mondial pour le développement afin de mobiliser des ressources supplémentaires dans le but de combler les écarts et de régler les problèmes persistants dans les pays en développement.

Nous considérons le document final du sommet (résolution 65/1) comme un plan d'action exigeant une application immédiate. De même, nous insistons sur le fait qu'il est nécessaire de procéder à un examen annuel de ce plan d'action au sein du système des

Nations Unies si l'on veut faire de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement une réalité d'ici à 2015.

La réunion annuelle de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) nous a donné l'occasion d'examiner et de renforcer les relations entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, comme le prévoit le Consensus de Monterrey, en œuvrant à un débat constructif et utile entre elles qui vise à trouver les moyens de remédier à la crise financière et économique mondiale.

Au cours de cette réunion, le Groupe a réitéré son appel à la réforme de la structure de gouvernance des institutions de Bretton Woods, dans le but de promouvoir une représentation juste et équitable des pays en développement et d'améliorer la transparence et la crédibilité des modes de nomination des dirigeants des institutions de Bretton Woods grâce à un processus de sélection transparent et fondé sur le mérite. Nous avons en outre insisté sur la nécessité urgente de mobiliser des ressources suffisantes au niveau national et d'attribuer des ressources nouvelles et supplémentaires aux pays en développement en faisant appel à tous les mécanismes de financement disponibles, y compris les sources de fonds multilatérales, bilatérales et privées, afin de mettre en place des actions et des mesures de nature à les aider à surmonter les conséquences de la crise actuelle.

Le Groupe souligne une fois encore que l'ONU est le seul organe mondial jouissant d'une composition universelle et d'une légitimité incontestable, et qu'elle est bien placée par conséquent pour examiner la gouvernance économique mondiale dans l'objectif de parvenir à un développement économique durable et socialement équilibré. Il est essentiel que les États Membres s'engagent pour le processus mené par l'ONU et le multilatéralisme ainsi que les valeurs sur lesquelles elles s'appuient si l'on veut qu'elle puisse remplir son rôle dans la gouvernance économique mondiale.

Le débat de haut niveau sur le Forum pour la coopération en matière de développement, principale instance de dialogue mondial et d'examen des politiques sur la coopération internationale en matière de développement, est un autre événement important. Le Forum pourrait s'avérer une enceinte de haut niveau

se prêtant bien à une très large participation des acteurs clefs et à l'aménagement d'un dialogue efficace entre eux. Cette année, nous avons mis l'accent sur trois axes : la responsabilité mutuelle et la transparence de l'aide, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi que la cohérence des politiques d'aide dans le but d'opérer la transition entre l'aide et des sources de financement du développement à plus long terme.

Le Groupe des 77 et de la Chine est d'avis que le Forum pour la coopération en matière de développement ne doit pas être détourné vers des programmes spécifiques fixés en dehors du cadre de l'ONU. Les meilleurs moyens de renforcer la coopération en matière de développement international, ainsi que les principes qui doivent s'appliquer à cet égard, doivent être discutés et convenus par l'ensemble des États Membres de manière ouverte et transparente, en faisant fond sur le plus vaste éventail d'expériences et de pratiques.

La session de fond de 2010 du Conseil a marqué le premier cycle complet de mise en œuvre du nouveau mécanisme intergouvernemental de suivi du processus de financement du développement adopté l'an dernier. Nous nous sommes donc réjouis de l'adoption par consensus de la résolution intitulée « Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement et à la Conférence d'examen de 2008 ».

Le débat de haut niveau du Conseil économique et social s'est également penché sur la réalisation des objectifs arrêtés et des engagements pris au niveau international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme. Ce débat a été une occasion bienvenue d'évaluer les progrès accomplis, de partager son expérience et les enseignements qui en ont été tirés, et de trouver les moyens voulus de surmonter les obstacles et défis qui demeurent sur la question de l'égalité des sexes. À cet égard, le Groupe se félicite de la création de la nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, dont il s'engage à appuyer pleinement l'entrée en fonctions. Nous espérons que la nouvelle Entité renforcera les moyens dont dispose l'Organisation pour soutenir et faire advenir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme dans le monde entier.

Le débat du Conseil consacré aux questions de coordination nous a permis cette année de nous concentrer sur la mise en œuvre des mandats existants en matière de coordination. Nous avons longuement

discuté du rôle de l'ONU dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle du débat de haut niveau que le Conseil économique et social a consacré l'année dernière à la mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale. Notre discussion a permis d'apporter une contribution utile au sommet consacré à l'examen des OMD qui a eu lieu le mois dernier.

Le débat du Conseil consacré aux affaires humanitaires a constitué une occasion précieuse de discuter des problèmes et obstacles rencontrés et des enseignements tirés en ce qui concerne le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies. Les problèmes humanitaires provoqués par les urgences complexes et les catastrophes naturelles continuent de se multiplier, en particulier dans les pays en développement. Par ailleurs, ces problèmes ont été aggravés par les répercussions de la crise financière et économique internationale, la crise alimentaire mondiale et l'insécurité alimentaire persistante, les crises énergétiques et les problèmes dus aux changements climatiques. Le Groupe rappelle la nécessité urgente de redoubler d'efforts pour relever ces défis.

Étant donné que cette année marque la fin du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2001-2010, le Groupe exprime sa préoccupation face aux progrès inégaux et insuffisants accomplis dans la réalisation des objectifs fixés et la mise en œuvre du Programme d'action, en particulier sur les plans de la réduction de la pauvreté, de la lutte contre la faim dans le monde, de l'égalité des sexes et de la réduction de la mortalité maternelle. Nous réitérons par conséquent notre appel au renforcement de la capacité de production des PMA, en particulier dans le secteur agricole, et à des investissements plus importants dans l'infrastructure matérielle et le développement technologique.

Le débat du Conseil consacré aux activités opérationnelles constitue un élément cardinal fondamental dans le cadre du renforcement du pilier développement de l'ONU. Le Groupe rappelle la nécessité de renforcer le partenariat mondial pour le développement, sur la base de la reconnaissance de la prise en charge et de la maîtrise des stratégies de développement par les pays, qui doit être un principe directeur des activités opérationnelles de l'ONU au niveau des pays.

Parmi les autres accords adoptés cette année par le Conseil se trouve la résolution 2010/25, intitulée « Surmonter la crise financière et économique mondiale : un Pacte mondial pour l'emploi ». La résolution réaffirme que la création d'emplois est essentielle à la reprise et reconnaît que le Pacte mondial pour l'emploi est un instrument important pour promouvoir une croissance créatrice d'emplois. Nous nous réjouissons des progrès enregistrés à cet égard par l'Organisation internationale du Travail et par le Programme des Nations Unies pour le développement, et nous encourageons d'autres entités du système des Nations Unies à œuvrer à la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, dont le thème est « Plein-emploi et travail décent pour tous ».

Pour terminer, je tiens de nouveau à souligner que le Groupe des 77 et de la Chine se félicite du nouveau format de la réunion de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, la CNUCED et l'OMC, car il s'agit là d'une nette amélioration par rapport à notre expérience passée en matière de financement du processus de développement. Nous nous félicitons particulièrement de la participation du Président du Conseil économique et social aux réunions de printemps avec les institutions de Bretton Woods, et nous espérons que cette pratique pourra à l'avenir être régularisée et étendue.

M. de Bassompierre (Belgique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne remercie le Secrétaire général du rapport très complet du Conseil économique et social (A/65/3).

Nous nous réunissons aujourd'hui alors que nous sommes sur le point d'aborder l'examen de la résolution 61/16, relative au renforcement du Conseil économique et social. À cet égard, j'axerai cette intervention sur trois points. Premièrement, l'Union européenne note avec satisfaction les progrès réalisés dans la revitalisation des travaux du Conseil. Un grand nombre des instruments mis en place ces dernières

années ont fait amplement leurs preuves. Deuxièmement, même si nous devons avant tout faire fond sur ces progrès, il reste matière à amélioration dans certains domaines. Troisièmement, la pertinence du Conseil dépend en fin de compte de notre propre volonté de le faire fonctionner. L'Union européenne trouve à cet égard que l'évolution récente est encourageante, même si ici également, nous pouvons faire mieux.

Sur la base du bilan de la session de fond de cette année et des trois autres sessions tenues depuis l'adoption de la résolution 61/16, l'Union européenne estime que nous avons de bonnes raisons d'être optimistes au regard des progrès accomplis dans la revitalisation du Conseil.

Avec les années, l'examen ministériel annuel a évolué pour devenir une enceinte de haut niveau et de tout premier plan où l'on vient discuter des questions thématiques générales relatives au développement, qui comprennent notamment un examen de la mise en œuvre des objectifs de développement adoptés au niveau international, avec la participation de très diverses parties prenantes. Il est ainsi devenu l'incarnation même du rôle du Conseil, principal organe chargé de coordonner les activités de l'ONU dans les domaines économiques, sociaux et connexes, en même temps que le lieu où l'on assure le suivi des grands processus conduits au sein de l'ONU dans ces domaines.

Les déclarations ministérielles adoptées à ces occasions sont devenues d'importants documents de référence. Le débat de cette année, qui a coïncidé avec la décision de créer la nouvelle entité ONU-Femmes, et s'est tenu dans la perspective du récent sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'a confirmé en apportant une importante contribution aux questions capitales de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Les exposés nationaux volontaires, en particulier, constituent une excellente occasion d'échanges de pratiques optimales et d'enseignements tirés de l'expérience. Le nombre des pays qui se portent volontaires pour faire ces exposés, ainsi que l'importance et la qualité de l'audience qu'ils attirent, témoignent du vif intérêt que ces exposés suscitent.

La deuxième édition du Forum pour la coopération en matière de développement a confirmé que le Forum était un important lieu d'échanges internationaux sur la coopération internationale pour le

développement. Elle a également apporté une contribution très utile et de qualité au débat qui a précédé le sommet sur les OMD du mois dernier.

Le débat consacré aux activités opérationnelles et le débat consacré aux affaires humanitaires continuent de faire du Conseil le forum central du débat sur les questions relatives au développement et aux opérations humanitaires au niveau de l'élaboration des politiques et dans une optique intersectorielle, aussi bien par le biais des résolutions adoptées que des dialogues interactifs qui les précèdent. La récente résolution de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies a encore réaffirmé le rôle du Conseil dans ce domaine et est un excellent exemple d'un bon partage des responsabilités entre le Conseil et l'Assemblée générale dans ce domaine.

Bien sûr, il n'est jamais avisé de se reposer sur ses lauriers. L'Union européenne participera activement au prochain examen de l'organisation des travaux du Conseil économique et social. Tout en restant ouverte aux suggestions de ses partenaires, l'Union européenne reste convaincue qu'à ce stade, nous devons surtout faire fond sur les progrès accomplis, même si on ne peut pas dire qu'il n'y ait pas d'améliorations à apporter en la matière.

Ici, je voudrais souligner certains éléments qui devraient mériter une attention particulière dans nos délibérations.

Le débat consacré aux questions de coordination est utile pour faire le suivi des déclarations ministérielles. Cette année, il a servi de cadre pour la première mise en œuvre des décisions prises en 2009 sur le renforcement du suivi du Processus d'examen du financement du développement, en exploitant pleinement les avantages comparatifs du Conseil économique et social en termes de concertation multipartite. Cependant, nous pourrions envisager de mener une réflexion plus approfondie sur l'identité et le rôle de ce débat, surtout par rapport au débat consacré aux questions diverses.

Le débat consacré aux questions diverses reste cruellement surchargé, ce qui aboutit à des discussions superficielles et à l'examen hâtif des questions qui exigent plus d'attention, ainsi qu'au report de l'examen de certaines questions à la reprise de la session, qui souvent, se déroule en même temps que des séances organisées par d'autres organes. Nous devons réfléchir aux moyens de mieux préparer cette partie de la session de fond et envisager la possibilité d'examiner

certain points en dehors de cette session, en particulier les décisions à caractère plus administratif. En outre, nous devons examiner avec soin les moyens d'éviter les chevauchements entre les travaux de l'Assemblée générale, surtout de la Deuxième et de la Troisième Commissions, et ceux du Conseil économique et social.

Les relations avec la Commission de consolidation de la paix, et de façon plus générale, l'examen par le Conseil des liens entre la paix et le développement, méritent sans aucun doute qu'on y accorde plus d'attention. Des mesures initiales ont été déjà prises en organisant des réunions conjointes. Nous devrions améliorer ces mesures pour renforcer ces relations, le cas échéant.

M. Mac-Donald (Suriname), Vice-Président, assume la présidence.

Pour terminer, l'Union européenne voudrait évoquer l'important message du Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Hamidon Ali, contenu dans son discours d'ouverture de la session du Conseil cette année. S'il est vrai qu'on peut améliorer les éléments matériels du Conseil – c'est-à-dire la résolution 61/16 – en fin de compte, sa pertinence dépend de ses moyens d'utilisation, c'est-à-dire de notre attitude à son égard et de notre volonté de faire en sorte qu'il fonctionne adéquatement.

À cet égard, l'Union européenne voudrait saisir cette occasion pour féliciter le Président du Conseil, l'Ambassadeur Hamidon Ali, ainsi que son prédécesseur, l'Ambassadrice Sylvie Lucas, pour leur rôle de chefs de file dans la revitalisation des travaux du Conseil. L'Union européenne note également avec satisfaction le climat positif qui a caractérisé la réunion du printemps, l'esprit de coopération renouvelée avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi que l'esprit constructif qui a présidé aux négociations au sein du Conseil cet été, qui a permis d'aboutir à des résultats positifs et des accords consensuels.

Toutefois, même dans ce domaine, il y aurait encore des améliorations considérables à faire, en cohérence avec les éléments incontournables mis en relief par le Président Ali : adopter un ordre du jour davantage axé sur la maîtrise de l'avenir, viser des résultats plus ciblés, améliorer le climat de travail et éviter des arguments éculés. En particulier, le débat consacré aux questions diverses serait moins surchargé si on faisait preuve de plus de discipline en présentant

les résolutions en temps voulu. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales doit également s'attacher à mieux respecter les principes directeurs pour l'attribution du statut consultatif au sein du Conseil économique et social.

L'Union européenne est prête à participer de façon constructive à un débat plus approfondi sur l'organisation des travaux du Conseil dans les semaines à venir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre d'État chargée des affaires étrangères de l'Inde, S. E. M^{me} Preneet Kaur.

M^{me} Kaur (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, réaffirmer que l'Inde est convaincue que M. Joseph Deiss possède les qualités de dirigeant nécessaires à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Je saisis également cette occasion pour remercier chaleureusement les États Membres d'avoir élu l'Inde membre du Conseil de sécurité pour la période 2011-2012.

L'Inde s'associe à la déclaration faite par le représentant du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'Inde se félicite du thème choisi par le Président de la présente session de l'Assemblée : « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale ». Une ONU plus forte, qui tienne mieux compte des réalités contemporaines, est effectivement nécessaire à l'heure actuelle. Elle permettrait de faire face à l'impérieuse nécessité de maintenir la paix et la sécurité internationales et d'assurer un suivi intégré et coordonné de l'Agenda des Nations Unies pour le développement.

Les conférences et réunions tenues au sommet par l'ONU depuis les années 90 ont suscité, un consensus mondial sans précédent autour d'une vision commune du développement. Nous avons réitéré clairement cette perception commune aux Réunions de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), sur la Stratégie de Maurice et sur la biodiversité tenues à New York en septembre 2010. La déclaration sur les OMD stipule clairement que l'affectation des ressources, l'élaboration de politiques nationales et internationales appropriées et un suivi et une mise en œuvre intégrés sont des impératifs absolus pour réaliser nos objectifs chéris du Millénaire d'ici à 2015.

Les liens et les chevauchements entre les différentes réunions au sommet et conférences du développement de l'ONU sont étroits. La Stratégie de Maurice tirerait des bénéfices immenses et une grande force de textes complets, ambitieux et équitables issus des négociations sur les changements climatiques. De même, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui se tient actuellement à Nagoya, au Japon, doit surmonter totalement les divers défis en matière de développement social et économique ainsi que les problèmes environnementaux essentiels qui y sont liés afin que cette action mondiale puisse nous protéger au mieux contre la perte de biodiversité.

Les multiples conférences et sommets de l'ONU, qui ont axé leur action sur la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, doivent entretenir des relations de travail cohérentes, holistiques et intégrées. Nous devons travailler à la mise au point de modèles opérationnels qui garantissent des flux financiers synergétiques, une évaluation et une planification coordonnées et une conception holistique de nos programmes de développement mondiaux. Dans ce contexte, l'Inde considère que la création d'ONU-Femmes est une étape importante sur la voie d'une conception intégrée du développement au sein de l'ONU.

Les interactions et les liens institutionnels renforcés entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix sont tout aussi encourageants. Les efforts fructueux que nous avons déployés pour assurer le suivi des conférences les plus importantes qui ont des effets importants sur les objectifs de développement mondiaux, telles que le Consensus de Monterrey et la Conférence des Nations Unies tenue en juin 2009 sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, méritent une attention particulière. Nous devons poursuivre ces efforts. Il importe toutefois de se souvenir qu'il n'y a pas de solution toute faite et que les priorités nationales des pays doivent occuper la première place dans l'exécution de l'agenda pour le développement élaboré par les organismes des Nations Unies.

L'Inde est pleinement consciente de l'importance d'un partenariat mondial vigoureux appuyé sur des stratégies de développement internationales et nationales portant sur le commerce, la dette, l'investissement, les transferts de technologie, la sécurité alimentaire, l'accès énergétique, les

changements climatiques et une multitude d'autres questions en vue de créer un environnement propice au développement. L'Inde préconisera l'élaboration d'un document final ambitieux, complet et équitable à l'issue des négociations sur le changement climatique, un document fondé sur le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. C'est avec un vif intérêt que nous attendons un accord axé sur le développement à l'issue du Cycle de Doha.

Pour que les politiques internationales soient en faveur du développement, il faut que les préoccupations des pays en développement soient efficacement prises en compte dans leur élaboration et leur mise en œuvre. Les structures institutionnelles actuelles ne le permettent hélas pas, même si les pays en développement sont ceux qui sont le plus touchés. La crise économique a mis en exergue les graves déséquilibres qui caractérisent les structures de gouvernance mondiales, notamment sur le plan économique. De concert avec d'autres pays en développement, l'Inde a dirigé les efforts visant à ce que les institutions de Bretton Woods les prennent davantage en compte.

Pour rendre ce processus aussi inclusif que possible, l'ONU a un rôle clef en raison de sa position privilégiée. Toutefois, comme je l'ai dit plus tôt, elle a besoin d'une réforme urgente, et le Conseil de sécurité est l'organe de l'ONU où cette réforme est la plus nécessaire. Il faut élargir le Conseil dans les catégories de membres permanents et non permanents, comme le souhaitent la grande majorité des États Membres. Je suis heureux que l'Assemblée générale ait décidé à sa soixante-quatrième session qu'il fallait immédiatement examiner les négociations fondées sur le texte. Il importe que ces négociations avancent de toute urgence.

De même, le système des Nations Unies ne saurait être renforcé sans une revitalisation de l'Assemblée générale. Je suis sur ce point également heureux que l'adoption de la résolution 64/301 sur la question ait, pour la première fois depuis plusieurs années, permis de réaliser quelques progrès.

Le Conseil économique et social doit jouer un rôle crucial dans la promotion de l'Agenda des Nations Unies pour le développement grâce à une mise en œuvre intégrée et coordonnée de ses engagements. Le Conseil joue un rôle reconnu en tant qu'organe principal chargé de la coordination, de l'examen des

politiques, de la concertation et de la formulation de recommandations sur les questions de développement économique et social. Nous sommes satisfaits de ce que l'examen ministériel annuel mené par le Conseil et son forum pour la coopération en matière de développement soient devenus des manifestations importantes chargées d'évaluer les efforts visant à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les OMD.

La session de juillet 2010 du Conseil économique et social a été axée sur la promotion d'une plus grande cohérence entre l'action politique et les objectifs de développement et sur l'élaboration d'un partenariat plus participatif et transparent. Au fil des années, le Conseil a joué un rôle important dans la promotion d'une conception holistique et coordonnée du développement économique et social mondial, tenant compte de l'interdépendance des différents objectifs et cibles des grandes conférences de l'ONU.

Nous devons nous employer à rendre le Conseil économique et social encore plus cohérent que ce qui a initialement été envisagé dans la Charte des Nations Unies, avec les renforcements subséquents dans les diverses résolutions des Nations Unies, notamment la résolution 61/16 de l'Assemblée.

Ma délégation attend avec intérêt les propositions sur le renforcement du rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale et son rôle en matière de développement. Elle peut compter sur notre appui explicite à cet égard.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que je saisis cette occasion de débattre du rapport du Conseil économique et social (A/65/3), à l'approche de la fin du premier mandat de mon pays au Conseil, qui se termine à la fin de l'année.

Durant notre mandat, nous avons pu constater que le Conseil est une instance consacrée à des débats de fond, qui est dotée de mandats de gouvernance importants. Nous avons également pu constater, plus particulièrement cette année, l'importance de la contribution stratégique du Conseil à l'examen des principaux points de l'ordre du jour de l'ONU, tels que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Au sein du Forum pour la coopération en matière de développement et lors de l'examen ministériel annuel, le Conseil a donné le ton du processus de négociation qui a débouché sur le document final adopté par consensus à l'issue du Sommet sur les OMD. À cet égard, le Conseil a

contribué au renforcement du rôle central de l'ONU dans la gouvernance des politiques internationales de développement.

Le Conseil joue également un rôle important dans la gouvernance de ses commissions techniques et dans l'élection et la surveillance des organes exécutifs des institutions spécialisées, des fonds et des programmes. À l'heure actuelle, le Conseil s'emploie à assurer une transition rapide et sans heurt vers la nouvelle Entité pour l'égalité des sexes, ONU-Femmes. Le Conseil doit plus particulièrement prendre les devants lorsque ses organes subsidiaires ne respectent pas les normes de transparence, d'inclusion, d'objectivité et de bonne foi dans leur application du règlement intérieur. Il l'a déjà fait par le passé, notamment pour le Comité chargé des organisations non gouvernementales. Une telle action de la part du Conseil montre qu'il peut assumer et qu'il assumera sa responsabilité de corriger les décisions de ses organes subsidiaires, si cela s'avère nécessaire.

Il existe par ailleurs des domaines dans lesquels le Conseil devrait mener des réformes structurelles. À cet égard, nous espérons que le rapport du Secrétaire général qui portera sur le renforcement des mécanismes institutionnels visant à promouvoir la coopération internationale en matière fiscale prendra en compte les vues de nombreux États Membres – y compris la nôtre – qui estiment que le travail du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale doit être plus transparent, accessible et inclusif.

La dimension humanitaire des activités des fonds, institutions et programmes des Nations Unies est un autre domaine qui revêt une importance particulière pour nous et pour lequel le Conseil est chargé d'assumer une mission de gouvernance politique. Le Conseil est plus particulièrement chargé de renforcer la coordination de l'assistance humanitaire d'urgence au sein du système des Nations Unies.

Ces questions politiques sont particulièrement délicates, nous le savons, mais nous sommes également convaincus que le Conseil pourrait contribuer davantage à la cohérence des politiques de l'ONU sur le terrain, tout en évitant de s'ingérer dans les domaines bien connus qui sont source de désaccords politiques. L'intégration de directives politiques concrètes et transversales – telles que l'adoption d'une approche favorable à la santé et à l'environnement s'agissant des interventions nutritionnelles en situation

d'urgence – permettrait de renforcer le rôle du Conseil dans la définition des lignes d'action en matière humanitaire et contribuerait directement à sa capacité de gouvernance sur le terrain.

Nous reconnaissons que, pendant notre mandat, le Conseil a considérablement rationalisé son programme et ses priorités. Il y a désormais nettement moins de chevauchements entre le travail du Conseil et celui d'autres instances, principalement la Deuxième Commission. Le Conseil comprend désormais clairement son mandat en tant qu'organe central de l'ONU chargé de la coordination stratégique des politiques financières et économiques.

Nous devons toutefois améliorer la complémentarité de manière à renforcer la légitimité et l'autorité du Conseil économique et social. Ce n'est qu'ainsi que le Conseil pourra utilement contribuer au travail de tous les organes principaux de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme, conformément à l'approche à trois volets énoncée dans le document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). Grâce à l'expérience acquise en siégeant au Conseil, nous continuerons de contribuer à ces efforts car nous demeurons convaincus que le Conseil a des capacités qui dépassent largement son impact actuel.

Pour terminer, je tiens à remercier le Président du Conseil économique et social, le Représentant permanent de la Malaisie, de la façon dont il s'est acquitté de ses fonctions à la tête du Conseil.

M^{me} Flores (Honduras) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la présentation du rapport du Conseil économique et social (A/65/3) à l'Assemblée générale. Nous aimerions saluer le travail réalisé par le Président et les membres du Conseil et réaffirmer notre volonté de coopérer avec le Conseil et de l'appuyer.

Le Honduras s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Dix années se sont écoulées depuis que, dans cette même instance mondiale, la convergence historique du crépuscule d'un siècle et de l'aube d'un nouveau millénaire a poussé les dirigeants du monde à tenir le sommet le plus prometteur, qui a produit un ensemble extraordinaire d'engagements visionnaires. La Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) où sont énoncés les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), promettait, sur la base d'une alliance mondiale sans précédent, de répondre aux

besoins les plus pressants des plus démunis de la planète. Il ne reste que cinq ans avant la date butoir préemptoire fixée par les chefs d'État et de gouvernement signataires de cette ambitieuse Déclaration pour la réalisation de ces objectifs. Il y a certes eu des progrès que nous devons saluer, mais nous doutons, en retenant notre souffle, que nous puissions tenir nos promesses dans le temps qui reste.

Le spectre affligeant de l'extrême pauvreté continue d'épouvanter et d'angoisser des centaines de milliers de foyers dans diverses régions du monde. Le cœur sur la main, nous avons écouté avec le plus vif intérêt, à la présente session de l'Assemblée générale – grâce à l'heureuse initiative prise par le Secrétaire général d'organiser un nouveau sommet spécial pour évaluer le chemin parcouru dans la réalisation de ces nobles objectifs du Millénaire – de nombreuses nations parmi les plus développées renouveler leur engagement d'être dans les tranchées de première ligne dans cette lutte incessante et sans frontières.

Nous nous félicitons de cette occasion qui nous permet aujourd'hui de prendre la parole pour apporter nos lumières en complément de celles qui ont déjà été apportées par d'autres. Et nous faisons cette contribution avec le plus grand espoir, nous qui venons de là-bas, non pas de ce que l'on appelle par euphémisme les nations pauvres du monde – car jamais je n'accepterai que mon pays, si riche en valeurs intangibles, ou mon peuple confronté à de grands défis économiques mais conforté par la force de sa foi, le patrimoine de ses richesses intérieures et la grandeur de ses illusions, soient considérés comme pauvres. Notre niveau de développement économique est sans doute insuffisant, et nous n'avons peut-être pas eu la chance d'éviter la marginalisation, les exclusions et les inégalités, mais nous ne sommes pas pauvres.

Nous essayerons de présenter succinctement certains obstacles qui ont empêché la pleine réalisation de ces objectifs si louables. La répugnance de certaines nations riches à pleinement honorer leurs obligations s'ajoute aux effets dévastateurs qu'ont sur les marchés vulnérables les crises financières découlant des actions acrobatiques, des transactions spéculatives et des pratiques immorales des insatiables – des crises que les victimes n'ont pas provoquées.

La disparité du commerce international oblige déjà les nations du maïs et de la tortilla à vendre à bas prix ce qu'elles produisent à la sueur de leur front pour payer au prix fort les biens et les produits des pays

industrialisés. Mais un malheur ne venant jamais seul, à cet échange injuste s'ajoutent des subventions, des quotas, des tarifs et des obstacles tarifaires à nos produits d'exportation, des obstacles de plus en plus ingénieux.

Comment peut-on espérer que les faibles parviennent à des conditions de concurrence équitables face aux puissants, lorsque, outre les disparités existant entre leurs capacités de production, ces derniers cherchent à les maintenir pieds et poings liés pour les inonder de leurs propres produits à des prix exorbitants et acquérir le fruit de leur main-d'œuvre déjà soumise à des tarifs sacrifiés loin de représenter l'ampleur de son dur labeur? De la même manière, la totalité de la production des plus de 500 000 familles qui, dans mon pays, vivent de la culture du café, ne suffit pas à payer la moitié de notre facture de pétrole aux cartels qui nous fournissent, à des prix qui tiennent du rançonnement, cette ressource dont nous ne disposons pas.

Ajoutons à cela les dommages cycliques d'un environnement erratique, qui mettent un terme à la vie, détruisent les infrastructures et épuisent nos récoltes. Les effets du changement climatique ne sont pas imputables aux pays en voie de développement et pourtant, ces derniers doivent payer l'écot injuste de ces conséquences au prix d'un lourd sacrifice. Aux quatre coins du monde, la nature débridée porte des coups terribles à de nombreuses collectivités qui luttent courageusement pour sortir de leur prostration et de leur précarité avant de succomber à une nouvelle catastrophe dévastatrice.

Il y a quelques années, nous avons été frappés de plein fouet par un ouragan aux proportions bibliques : en l'espace d'une seconde, nous avons assisté, accablés, à la disparition de 50 années de dur travail et de modestes progrès. Nous avons l'impression que les vents violents et les énormes crues des rivières balayaient avec eux tous nos espoirs d'aller de l'avant. De très nombreuses collectivités qui voyaient enfin se profiler des horizons prometteurs ont été de nouveau repoussées dans les abîmes de l'extrême pauvreté. Cependant, grâce au miracle de la foi et à la vertu de notre unité nationale, et baignés dans le baume réconfortant de la solidarité internationale, envers laquelle nous serons éternellement reconnaissants, nous sommes sortis de ce précipice sans fond animés d'une volonté renouvelée de vaincre l'adversité.

Ici et là, nous avons maintes fois trébuché, car le chemin déjà parcouru et la route qu'il nous reste à faire sont semés d'embûches. Nous avons également accusé de nombreux revers. Malgré tout, nous ne nous sommes pas laissé submerger par la difficulté, et ni le courage ni l'obstination ne nous font défaut.

Il est certains accomplissements que nous apprécions à leur juste valeur et dont nous devons prendre soin : la grâce de coexister de façon civilisée, sous la protection d'un système qui promeut le respect des libertés, des droits et des acquis. Dans une économie marquée par l'illiquidité, où la quasi-totalité des revenus peinent à répondre aux besoins et aux nécessités de base, nous apprécions également la possibilité de disposer de certaines ressources pour assurer les investissements sociaux. Nous nous sommes en effet engagés à investir dans notre population, comme dans les programmes envisagés par la stratégie de réduction de la pauvreté ou dans les programmes de repas scolaires, qui évitent l'abandon scolaire et améliorent la condition physique et morale de nos petites promesses pour l'avenir – pour ne citer que ces deux exemples. Ce sont là les ressources minimales nécessaires pour que le plan national récemment adopté par le Gouvernement en place ne finisse pas inutilisé dans le tiroir oublié d'un bureau quelconque.

Nous devons reconnaître que nous nous sentons débordés, parfois même découragés, par les contraintes fondamentales et les terribles pénuries qui font obstacle à la possibilité de vivre sa vie dignement. Il ne peut y avoir de paix si la justice fait défaut. Le calme ne pourra pas régner tant qu'une partie de la population jouira des bienfaits du système, bénéficiera de ses avantages et profitera de toutes les occasions qu'il a à offrir, alors qu'une grande majorité se sent mal, impuissante et marginalisée, souffrant d'une vie quotidienne qui ressemble davantage à une lente agonie pendant laquelle on attend l'inévitable.

Nous ne devons laisser aucune brèche dans laquelle l'extrême pauvreté pourrait s'engouffrer et annihiler toutes les possibilités d'avenir. Nous ne pouvons accepter ni excuse ni prétexte alors que dans tant de recoins du monde, des familles entières se couchent en espérant que la caresse d'un rêve nécessaire apaisera la faim qui tiraille leurs estomacs vides. Nous devons écourter l'attente avant que leur patience ne soit épuisée. Voilà qui explique l'engagement renouvelé qui a conclu la récente réunion de l'Assemblée générale d'examen des objectifs du Millénaire pour le développement, et l'accélération

requis si nous voulons que les paroles soient accompagnées d'actes commensurables.

M. Cabactulan (Philippines) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer déclarer que les Philippines s'associent à la déclaration faite par le Représentant permanent du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous voulons remercier le Secrétaire général pour son rapport paru sous la cote A/65/84, et féliciter S. E. M. Hamidon Ali, Ambassadeur de Malaisie, qui, en qualité de Président du Conseil économique et social, fournit des efforts inlassables pour revitaliser et améliorer les méthodes de travail de cet organe. La stratégie qu'il a énoncée, articulée autour de cinq impératifs, pourrait se révéler un héritage précieux pour ses successeurs et devrait d'ailleurs être appliquée à d'autres domaines de travail de l'Organisation des Nations Unies.

L'ensemble des activités du Conseil économique et social telles que listées dans le document A/65/3 traduit l'approche détaillée que cet organe vital des Nations Unies a adoptée pour ses délibérations sur les sujets pertinents. L'institutionnalisation rapide du Forum pour la coopération en matière de développement et de l'examen ministériel annuel montre que les États Membres font preuve d'un vif intérêt à participer à nos débats. Le format amélioré de la réunion du Conseil et des institutions de Bretton Woods pointe également vers le rôle crucial que le Conseil et les Nations Unies jouent dans les discussions sur les questions économiques et financières mondiales, notamment dans le contexte de la grave récession dont nous nous remettons tant bien que mal.

En tant que membre actif du Conseil économique et social, les Philippines saluent la réalisation majeure que représente la création d'ONU-Femmes, la même année que l'examen ministériel annuel consacré au thème de la « Réalisation des objectifs arrêtés et des engagements pris au niveau international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme ».

Les Philippines, qui ont déjà compté deux femmes présidentes, se considèrent comme un fervent partisan de la promotion des droits et du bien-être des femmes; à cet égard, elles ont elles aussi pris des mesures importantes, avec l'adoption de la Magna Carta de la femme en août 2009 et la publication, en juin dernier, des règles et réglementations à appliquer pour sa mise en œuvre.

Loi complète sur les droits de la femme, cette grande charte de la femme cherche à éliminer la discrimination à l'encontre des femmes en prenant acte des droits de la femme philippine, en les protégeant, en les concrétisant et en les promouvant, notamment dans les secteurs marginalisés. À l'instar de ce qui a été réalisé avec ONU-Femmes dans le système des Nations Unies, la Magna Carta a réuni les différentes agences et fonctions gouvernementales chargées des questions féminines, sous la supervision de la Commission philippine de la condition de la femme.

Le suivi constant par le Conseil économique et social des questions liées à la promotion des droits et du bien-être de la femme est un élément rassurant dont mon pays prend acte et qu'il appuie. Les Philippines appuient également les appels à renforcer le Forum pour la coopération en matière de développement, afin de pouvoir pleinement en exploiter le potentiel en tirant les leçons de son expérience et en les intégrant aux diverses activités de développement mises en œuvre au sein de l'ONU et à l'extérieur. L'échange actif d'idées et la participation des pays aux concertations politiques du Forum soulignent la valeur de ce processus dans nos débats.

Nous tenons également à insister sur l'importance des débats qui ont eu lieu, pendant l'année écoulée, dans le cadre des différentes réunions du Conseil économique et social, lesquelles couvrent un large éventail de questions. Aborder en profondeur ces questions prendrait trop de temps, et contentons-nous de dire que ces activités représentent des questions clefs de développement qui nous touchent tous au quotidien. Qui ne conviendrait les questions économiques, sociales et environnementales sont les sujets les plus essentiels et qu'elles préoccupent la majorité, sinon la totalité des Membres de l'ONU?

Pour ne souligner que quelques-unes des nombreuses questions d'intérêt tout particulier pour les Philippines, je dirais que ce sont celles qui sont liées à l'aide humanitaire, au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable en général. Dans un pays qui est la victime fréquente de catastrophes naturelles, dont beaucoup sont liées au climat, nous ne pouvons qu'espérer que nos discussions aux niveaux du Conseil économique et social et de ses commissions techniques soient axées sur le bien commun et l'héritage que nous désirons laisser aux générations futures.

Je voudrais donc conclure en nous engageant à appuyer pleinement l'amélioration des méthodes de travail du Conseil économique et social, qui joue un rôle prépondérant dans des discussions internationales essentielles appelées à avoir des incidences sur la vie de nos populations. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre travail sous la direction avisée de l'Ambassadeur Hamidon Ali, dont nous partageons l'espoir de voir le Conseil évoluer avec son époque pour rester dynamique et actuel.

M. Gutiérrez (Pérou) (*parle en espagnol*) : La délégation du Pérou s'associe à la déclaration faite par le représentant du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous remercions le Secrétaire général du rapport qu'il a présenté au titre de ce point de l'ordre du jour (A/65/84), et nous prenons note avec satisfaction du rapport du Conseil économique et social pour 2010 (A/65/3). Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance au Président du Conseil, l'Ambassadeur Hamidon Ali, et au Bureau qui l'assiste, pour l'important travail qu'il accomplit.

Cette année, les incidences de la crise économique et financière mondiale n'ont cessé d'assombrir les perspectives économiques et sociales des pays en développement et donc de compromettre leurs chances d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'issue de l'examen mené à l'occasion de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue en septembre, a montré que les pays en développement ont accompli de grands progrès dans la réalisation de ces objectifs, mais aussi qu'il reste encore à faire, ce qui nécessite par conséquent un engagement et une solidarité plus importants de la part de tous les acteurs mondiaux (voir résolution 65/1).

S'agissant des efforts de sortie de crise, il importe au plus haut point de renforcer les politiques d'emploi et de protection sociale et de promouvoir une plus grande coordination au niveau international de manière à accélérer la reprise et à la soutenir, en accordant une attention particulière aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. À cet égard, la résolution adoptée par le Conseil économique et social aux fins de l'accélération de la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi (résolution 2010/25) aura été un accomplissement remarquable de ses travaux. Je tiens à souligner que les mesures proposées dans le Pacte mondial pour l'emploi, en particulier celles liées à l'investissement dans l'infrastructure nécessitant une main-d'œuvre importante et le soutien aux petites et

moyennes entreprises, se sont avérées des mécanismes efficaces de promotion de l'emploi et de lutte contre la pauvreté dans mon pays.

La possibilité qu'ont les pays en développement comme le mien de continuer à progresser sur la voie de la croissance et de faire face aux conséquences de la crise dépend aussi, dans une large mesure, d'un environnement international favorable. À cet égard, nous estimons que les efforts visant à instaurer un dialogue constructif entre tous les acteurs participant à la création d'une nouvelle architecture financière internationale revêtent une importance particulière. Il importe, dans ce cadre, de tenir compte des points de vue des plus petits pays, qui représentent la majorité des pays Membres de l'ONU.

De même, nous soulignons l'importance du moteur de développement que représente le commerce international pour beaucoup de pays, notamment le mien, le Pérou. Ainsi, nous rappelons qu'il est nécessaire d'éviter toute tendance protectionniste et d'avancer vers une conclusion rapide du Cycle de négociations de Doha pour le développement. La réunion annuelle du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation internationale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, au printemps passé, a constitué une occasion importante pour faire avancer nos travaux dans le bon sens.

Le deuxième Forum pour la coopération en matière de développement, qui a eu lieu en juin, a permis de mener des discussions innovantes sur ce sujet, et est parvenu à la conclusion que, dans la conjoncture économique mondiale actuelle, l'aide publique au développement et le financement du développement restaient toujours indispensables pour assurer la progression vers la réalisation des objectifs de développement.

Nous sommes fermement convaincus que la coopération financière et technique au développement est d'une importance fondamentale, et qu'elle doit être axée sur la mobilisation de fonds pour les petites et moyennes et microentreprises qui, en se développant et en se renforçant, offrent un mécanisme efficace de lutte contre la pauvreté, comme cela a été le cas dans mon pays. À cet égard, il est absolument nécessaire de promouvoir et de renforcer la coopération financière dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de la technologie, ainsi que de la formation des ressources humaines.

À cet égard, nous voudrions souligner que le débat consacré aux activités opérationnelles, axé sur la pertinence des activités du Conseil économique et social au niveau des pays, est parvenu à la conclusion que le système des Nations Unies restait un partenaire de confiance pour les pays en développement dans le domaine du renforcement des capacités.

La réunion ministérielle du débat de haut niveau du Conseil économique et social a adopté l'importante déclaration sur la « Réalisation des objectifs arrêtés et des engagements pris au niveau international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme » à peu près au moment où était créée l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, ONU-Femmes. Nous considérons cette mesure comme l'une des contributions les plus importantes apportées par le Conseil en 2010, en reconnaissance du rôle central de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme dans le développement et la paix dans le monde.

Le débat du Conseil économique et social consacré aux questions de coordination a adopté la résolution sur le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle, les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale (résolution 2010/24). Le Gouvernement péruvien a enregistré de grandes avancées dans le domaine de la santé. Pour poursuivre dans cette voie, nous tenons à rappeler qu'il est nécessaire que la coopération serve à aider les pays à revenu intermédiaire à lutter contre le VIH/sida et qu'une plus grande attention soit accordée aux maladies non transmissibles.

Pour finir, je dois souligner qu'un sujet qu'il ne faut pas oublier d'aborder lors de nos travaux actuels et à venir est la question du changement climatique. Le Pérou est un pays particulièrement vulnérable, alors qu'il n'est pas responsable de l'apparition de ce phénomène. Face à la situation inquiétante que nous connaissons actuellement en raison de la dégradation de l'environnement, l'adaptation au changement climatique doit être nécessairement l'élément central de toutes les décisions prises au niveau international en matière de financement du développement.

Voilà pourquoi nous estimons que le Conseil économique et social doit continuer d'inscrire à son ordre du jour la question « Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement »,

comprenant les nombreuses dimensions que j'ai mentionnées dans mon intervention.

M. Kurlovich (Biélorus) (*parle en russe*) : Le Biélorus félicite le Conseil économique et social du travail qu'il a accompli au cours de la période considérée ainsi que l'Ambassadeur Hamidon Ali, pour sa direction avisée. Je voudrais souligner l'efficacité avec laquelle la session de fond de 2010 du Conseil de sécurité a été organisée, et la contribution importante qu'elle a apportée aux travaux de la Réunion au sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Je voudrais souligner en particulier le renforcement de l'importance pratique que revêt le débat de haut niveau pour l'ensemble du système des Nations Unies.

Le Biélorus est favorable à la poursuite du renforcement du rôle du Conseil économique et social en tant que principal organe chargé de la coordination des divers fonds et programmes du système des Nations Unies, dont l'examen des politiques et le suivi de la mise en œuvre des OMD. Dans le cadre de ce travail, il faut veiller tout particulièrement à assurer qu'existe à l'échelle du système un environnement propice à un commerce international équitable et qui fournisse des compétences et une assistance technique aux pays en développement et aux pays à revenu intermédiaire.

Nous accueillons avec satisfaction les méthodologies relativement nouvelles adoptées dans les travaux du Conseil économique et social. Nous croyons que le Conseil a considérablement renforcé sa structure et sa capacité grâce aux examens ministériels annuels. Nous croyons que ce mécanisme, qui a un fort impact de mobilisation, devrait être encore renforcé. Le Forum pour la coopération en matière de développement est devenu un facteur important de mobilisation et de coordination du Conseil économique et social.

Nous croyons que les réunions ministérielles, les examens annuels et les Forums pour la coopération en matière de développement doivent devenir les plates-formes principales de l'examen des questions de l'ordre du jour relatives à la réalisation des OMD et au programme de développement de l'ONU après 2015. À cet égard, le Biélorus estime que l'Assemblée devrait envisager de consolider le rôle du Forum, en renforçant notamment son statut institutionnel et la fréquence de ses réunions, ainsi que la préparation de ses documents finaux.

L'un des aspects les plus importants des examens ministériels est le système de communications nationales volontaires sur la réalisation des objectifs de développement. C'est un mécanisme sans pareil qui permet d'établir les responsabilités et d'obtenir des informations en retour pour ce qui est de la réalisation des OMD. Ces communications indiquent clairement quelles sont les priorités globales à mettre en œuvre au niveau des pays. C'est pourquoi nous nous félicitons de la tendance positive consistant à élargir cette pratique. Ma délégation note que le Bélarus soumettra son rapport national à la session de 2011 du Conseil économique et social.

Le Bélarus juge nécessaire de prendre en compte les conséquences des changements climatiques dans les stratégies à long terme sur le financement du développement et le développement d'une économie verte.

Un facteur important de la réalisation des OMD est la mise en place d'une nouvelle architecture dans le domaine de l'énergie afin d'assurer un accès universel aux services énergétiques. Dans le cadre de ce processus, il faut accorder une attention particulière à l'échange libre de technologies énergétiques bon marché et écologiques. Malheureusement, les questions énergétiques ne sont pas encore devenues une priorité du programme des Nations Unies. En même temps, en l'absence d'un accès à des ressources énergétiques modernes, il sera évidemment impossible d'atteindre un niveau adéquat de développement humain.

Le Bélarus est favorable à la pratique de l'examen périodique des activités opérationnelles pour le développement sous l'égide du Conseil économique et social. En même temps, pour que ce travail soit plus efficace, le programme du Conseil devrait comporter des sondages d'opinions gouvernementaux périodiques sur l'impact et l'importance de l'appui fourni par le système des Nations Unies.

Nous sommes favorables à un nouvel examen de la prévisibilité et à la viabilité des ressources consacrées aux activités de développement. Compte tenu de la diminution des ressources de base, nous croyons qu'il importe de renforcer la transparence du système des donateurs afin de financer le développement et de mettre en place un système de coopération entre les pays bénéficiaires, les bailleurs de fonds et le système des Nations Unies.

Le Bélarus salue la tenue de réunions de haut niveau du Conseil économique et social auxquelles

participent les représentants des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Organisation internationale du Travail, et de l'Organisation mondiale de la Santé. Nous pensons que cette pratique doit être maintenue. En même temps, nous proposons d'envisager d'optimiser le programme des réunions conjointes en insistant sur leur efficacité au regard de la restructuration de l'architecture financière internationale et pour en faire la force motrice d'une croissance économique équitable.

C'est aux organismes spécialisés des Nations Unies qu'incombe la responsabilité principale de veiller à ce que les décisions adoptées lors des divers sommets et conférences de l'Organisation soient appliquées. Pour veiller au suivi de la mise en œuvre de ces décisions et des activités conséquentes, il importe d'établir une relation plus étroite entre les organes directeurs de l'ONU – d'abord et avant tout entre le Conseil économique et social et les autres organismes spécialisés. Nous souhaitons au Conseil économique et social un plein succès dans la mise en œuvre de cette importante tâche.

M. Savostianov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens d'emblée à remercier le Président du Conseil économique et social d'avoir présenté le rapport du Conseil (A/65/3), ainsi que le Secrétariat pour l'appui qu'il a accordé au Conseil au cours de l'année en cours. La Fédération de Russie a toujours été favorable au renforcement du rôle de l'ONU, en tant que l'un des principaux forums de coordination des efforts de développement multilatéraux et d'élaboration des normes fondamentales en matière de coopération internationale dans les domaines économique, humanitaire et environnemental. Dans ce contexte, les travaux du Conseil économique et social constituent aujourd'hui une priorité de premier ordre. Le Conseil dispose de tous les mécanismes nécessaires pour mener des débats fructueux sur l'ensemble des questions économiques mondiales et intersectorielles clefs avec la participation de tous les acteurs compétents.

Au cours de l'année, le programme du Conseil a comporté des tâches importantes relatives, entre autres choses, aux préparatifs de la Réunion au sommet de l'ONU sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ainsi qu'à la promotion du programme international en matière de financement du développement et de renforcement des capacités du système des Nations Unies en vue d'assurer une riposte

plus efficace aux effets négatifs de la crise économique et financière mondiale.

La Russie se félicite des résultats de la session principale du Conseil économique et social cette année, y compris l'examen ministériel annuel des progrès réalisés dans la mise en œuvre des OMD et le Forum pour la coopération en matière de développement.

Nous prenons note du travail intensif et utile accompli dans le cadre des débats de la session consacrés à la coordination, aux activités opérationnelles et à l'assistance humanitaire. Cela a très évidemment confirmé le rôle considérable joué par le Conseil économique et social pour assurer la cohérence de l'ensemble du système, ce qui est d'une grande importance pour la mise en œuvre globale et coordonnée des décisions prises par les forums mondiaux dans les sphères économiques, sociales et connexes.

Cette année, le Conseil économique et social a effectivement prouvé qu'il faisait partie intégrante du processus intergouvernemental de suivi des textes issus des conférences internationales consacrées au financement du développement. Nous saluons la bonne organisation en mars de réunions extraordinaires de haut niveau du Conseil économique et social auxquelles ont participé le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Nous sommes convaincus que le Conseil doit continuer à apporter des contributions tangibles à l'instauration d'une coopération mutuellement bénéfique entre l'ONU et les institutions internationales, financières et commerciales, ainsi qu'avec d'autres participants clefs du processus de suivi du Consensus de Monterrey, qui comprend les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Dans le courant de la présente session de l'Assemblée générale, l'Assemblée devra examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 61/16, qui a défini les nouvelles fonctions du Conseil économique et social telles que décidées dans les accords politiques conclus lors du Sommet mondial de 2005. Nous pensons que toute décision sur un renforcement futur du Conseil économique et social doit veiller d'abord et avant tout à ce que le Conseil économique et social appuie efficacement les efforts déployés par les États Membres et les entités de l'Organisation pour mettre en œuvre le programme

d'action adopté au Sommet des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement. La mise en œuvre des décisions du Sommet nécessitera l'adoption d'une approche globale et coordonnée, ainsi que la définition de politiques et de programmes du système des Nations Unies assortis de priorités et de stratégies nationales et prenant en compte les objectifs du programme de développement et les difficultés qu'il pourrait rencontrer. Elle exigera la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation intergouvernemental efficace. Nous sommes convaincus que ces questions peuvent être réglées dans le cadre du format et de la structure actuels de la session de fond du Conseil.

Le cadre privilégié pour assurer un suivi systématique et global des progrès dans la mise en œuvre des OMD est selon nous l'examen ministériel annuel. À cet égard, le choix du thème des examens pour la période 2012-2015 sera décisif. Nous appuyons le renforcement du Forum pour la coopération en matière de développement, qui est un instrument multilatéral utile grâce auquel les économies en développement les plus dynamiques peuvent participer pleinement au processus de prise de décisions et à l'élaboration de stratégies novatrices en matière d'assistance, ce qui est une priorité et un préalable indispensable pour renforcer l'architecture internationale en matière d'aide au développement.

Un autre élément important pour optimiser l'ordre du jour du Conseil économique et social, compte tenu des décisions de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, consiste à adapter les mandats des différents débats de la session de fond du Conseil, et notamment à définir plus clairement les objectifs du débat consacré aux questions de coordination. Nous estimons par ailleurs qu'il est possible de renforcer le Conseil dans le cadre du processus visant à abandonner l'aide d'urgence pour privilégier l'aide à plus long terme en cas de catastrophe naturelle ou dans le contexte de la consolidation de la paix après un conflit. Il est évident que ces activités doivent être menées en tenant compte des travaux de la Commission de consolidation de la paix. Bien évidemment, aucune de ces mesures ne doit compromettre le rôle du Conseil en tant que coordonnateur des activités de programme des divers organes socioéconomiques des Nations Unies.

La délégation de la Fédération de Russie est prête à coopérer de manière constructive avec tous les partenaires pour continuer de renforcer le Conseil

économique et social. Nous pensons que le prochain examen de la mise en œuvre de la résolution 61/16, prévu pendant la présente session de l'Assemblée générale, insufflera une dynamique nouvelle aux travaux du Conseil, qui est le principal mécanisme chargé de l'élaboration et de l'adoption des grandes décisions politiques dans le domaine du développement. L'examen permettra également au Conseil de devenir un organe plus dynamique et plus efficace de l'ONU.

M. Koterec (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Belgique au nom de l'Union européenne.

La dernière session du Conseil économique et social a connu de nombreux moments importants. Nous avons assisté à la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, connue sous le nom d'ONU-Femmes, qui marque une avancée importante en vue d'éliminer toutes les formes de discrimination contre les femmes et de leur permettre de faire davantage entendre leur voix partout dans le monde. L'examen ministériel annuel s'est avéré un instrument important pour débattre des grandes questions économiques et sociales. Fortement axée sur les résultats, la déclaration ministérielle qui a été adoptée a été l'un des fondements du succès de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), organisée en septembre. Les nombreux exposés nationaux volontaires présentés pendant l'examen ont permis de découvrir les différentes approches et expériences nationales, en mettant en évidence les succès et les insuffisances. Toutes les pratiques optimales décrites ont fourni des idées précieuses pour aider de nombreux pays à progresser plus rapidement.

Il y a un an, la Slovaquie était l'un des 18 États Membres élus pour siéger au Conseil économique et social. Pendant la première partie de notre mandat, nous avons fait de notre mieux pour être un partenaire actif et transparent au sein de l'un des organes principaux du système des Nations Unies. Nous estimons que le Conseil économique et social est un organe au potentiel considérable qui peut contribuer de manière importante au règlement des problèmes mondiaux actuels.

Presque quatre années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 61/16 sur le renforcement

du Conseil économique et social. Beaucoup a été accompli, et je tiens à remercier le Président du Conseil, S. E. l'Ambassadeur Hamidon Ali, ainsi que ses prédécesseurs, pour le travail qu'ils ont réalisé, en particulier depuis 2007.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer le rôle du Conseil en tant que principal organe responsable, d'une part, de la coordination, de l'examen des politiques, de la concertation et de la formulation de recommandations pour les questions relatives au développement économique et social, et, d'autre part, de la réalisation des objectifs de développement internationaux convenus aux grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

Il est crucial de mettre davantage l'accent sur la coordination et sur l'intégration à l'échelle du système, sur la mise en œuvre de nouveaux programmes et de nouvelles politiques dans les domaines économique, social et humanitaire et sur la promotion du dialogue mondial et d'une coopération plus étroite avec les autres organes du système des Nations Unies. Par exemple, pourquoi n'essayons-nous pas de tirer parti des possibilités qu'offre le renforcement de la collaboration entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité? Nombre des questions dont traitent ces deux organes sont liées, et je suis convaincu qu'il serait possible d'obtenir des résultats plus tangibles dans des délais plus courts si l'on analysait ces liens. La Commission de consolidation de la paix en est un élément important. L'examen des activités de la Commission actuellement en cours suggère qu'elle pourrait jouer un rôle plus important à l'avenir.

En ces temps où il est indispensable d'utiliser les ressources de façon innovante, il est possible d'apporter un autre changement pragmatique aux activités du Conseil économique et social, en l'occurrence le débat consacré aux questions diverses. Chaque année, l'ordre du jour du Conseil est de plus en plus surchargé. Nombre des questions qu'il traite recourent partiellement celles qui sont examinées à l'Assemblée générale et dans ses grandes commissions et sont donc inutilement débattues deux fois. Nous devons inverser cette mauvaise tendance si nous voulons économiser le savoir-faire et l'énergie du Conseil pour traiter les questions fondamentales qui relèvent de sa compétence.

En outre, la Slovaquie est favorable au renforcement de la position du Forum pour la coopération en matière de développement, qui doit devenir un lieu où naissent de nouvelles idées et de nouveaux modèles, mettre l'accent sur la coordination à grande échelle et faire davantage entendre sa voix politique. C'est la raison pour laquelle nous suggérons d'envisager d'organiser chaque année des réunions du Forum.

La Slovaquie restera un partenaire fiable et innovant. Nous pouvons tous contribuer aux activités du Conseil économique et social en déployant des efforts responsables et pragmatiques.

M. Saripudin (Indonésie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de prendre la parole à l'Assemblée générale dans le cadre du débat commun sur les points 9 et 13 de l'ordre du jour. L'Indonésie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je remercie sincèrement et profondément l'Ambassadeur Hamidon Ali, de la Malaisie, pour la compétence avec laquelle il a dirigé la session de cette année du Conseil économique et social. Je remercie également le Secrétaire général de la note qu'il a présentée au titre du point 9 de l'ordre du jour (A/65/216) et du rapport qu'il a présenté au titre du point 13 de l'ordre du jour (A/65/84).

L'Assemblée générale œuvre pour la réduction de la pauvreté, et d'autres questions relatives au développement, seule ou avec d'autres, dans le cadre des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dont la date de réalisation a été fixée à 2015, servent de base importante pour mettre l'accent sur les synergies qui existent entre les différents textes issus des conférences et réunions au sommet. Chacun des objectifs a un impact direct sur les autres. Par conséquent, atteindre l'un d'eux suppose de progresser vers tous les autres. C'est pourquoi les progrès dans la réalisation des OMD sont un élément essentiel de la mise en œuvre effective de la résolution 57/270 B.

Pendant la Réunion plénière de haut niveau consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement en septembre, un large consensus s'est dégagé en faveur d'une action plus vigoureuse pour permettre à tous les pays d'atteindre les OMD. La croissance et le développement économiques ont été

considérés comme un moyen important de réaliser ces objectifs. Cependant, aucun d'entre nous ne peut y parvenir seul – aucun gouvernement, si bien intentionné soit-il, aucun secteur privé, si généreux soit-il, aucune organisation non gouvernementale, si déterminée soit-elle.

Seul un véritable partenariat mondial pour le développement nous permettra d'atteindre les OMD. Le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Doha sur le financement du développement et le Cycle de négociations de Doha pour le développement proposent les lignes directrices nécessaires à la mise en place du partenariat mondial pour le développement. Il importe également que les engagements énoncés dans ces instruments soient intégralement mis en œuvre.

Alors qu'était franchi cette année le cap des 10 ans depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, le Conseil économique et social a mis l'accent sur le lien stratégique entre l'égalité des sexes et la réalisation des OMD. L'Indonésie salue donc la décision de créer ONU-Femmes. Nous espérons que l'existence d'une entité spécifiquement consacrée à cette question permettra, sous la direction de M^{me} Bachelet, d'accroître la cohérence, l'efficacité et l'efficience des activités opérationnelles des Nations Unies et des efforts en matière d'établissement de normes dans ce domaine. Nous espérons également qu'elle accélérera la mise en œuvre de stratégies axées sur des mesures concrètes et d'une démarche intégrée, globale, transsectorielle et tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Reconnaissant les grandes inégalités qui persistent entre les sexes, la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social organisé en 2010 met à juste titre l'accent sur les mesures à prendre pour éliminer, en s'attaquant à leurs causes profondes, les inégalités qui pèsent sur les femmes. La Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants et son Plan d'action conjoint sont des initiatives importantes que l'Indonésie appuie depuis leur lancement. La crise économique et financière a accentué les écarts entre les sexes. Il est donc essentiel de régler cette crise de manière efficace afin que des progrès soient enregistrés sur les questions relatives à l'égalité entre les sexes qui ont mobilisé l'attention du Conseil économique et social cette année.

Il est essentiel d'accélérer les progrès vers la réalisation des OMD et toutes les parties prenantes, y

compris l'ONU, doivent donc continuer de jouer un rôle actif. L'Indonésie estime et salue l'action menée par l'ensemble du système des Nations Unies pour accroître l'efficacité de ses activités grâce à diverses mesures. En outre, dans son rapport publié sous la cote A/65/84, le Secrétaire général recommande la mise en place d'un mécanisme chargé d'examiner la mise en œuvre des résultats de la Réunion plénière de haut niveau de 2010 sur les OMD (résolution 65/1). Depuis qu'il a été renforcé, le Conseil économique et social occupe une position stratégique pour jouer ce rôle. Le Conseil pourrait s'acquitter de cette mission dans le cadre de l'examen ministériel annuel et du Forum pour la coopération en matière de développement. La recommandation figurant dans le rapport du Secrétaire général mérite donc un examen plus poussé.

De son côté, l'Indonésie a intégré les OMD dans sa stratégie nationale de développement. Deux décrets présidentiels promulgués cette année vont permettre au Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre des priorités nationales pour 2010 en matière de développement et de promouvoir la justice par un programme national de développement. Ces décrets créent un lien entre les acteurs du développement aux niveaux national et infranational, essentiel pour coordonner et intégrer des activités de développement axées sur les personnes en garantissant la justice pour tous et en accélérant la réalisation des OMD.

M. Barton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente séance et le Secrétaire général pour son rapport sur les améliorations apportées récemment aux méthodes de travail du Conseil économique et social et son rôle dans le suivi des textes issus des grandes conférences et sommets organisés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (A/65/84).

Nous tenons à saluer l'impulsion énergique donnée par l'Ambassadeur Ali et ses prédécesseurs pour apporter de réelles améliorations aux méthodes de travail du Conseil économique et social et renforcer de manière considérable la pertinence et les contributions du Conseil au dispositif des Nations Unies en matière de développement. Le renforcement de l'examen ministériel annuel et l'accent mis sur des questions thématiques clefs liées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont permis de faire en sorte que le Conseil économique et social joue un rôle indispensable au sommet consacré aux OMD. Les États-Unis ont avec plaisir figuré parmi les

pays ayant à titre volontaire présenté un exposé national sur l'égalité des sexes et l'autonomisation et se félicitent d'avoir ainsi eu l'occasion de procéder à un échange de vues, d'informations et de données d'expérience très utiles avec d'autres délégations.

Notre délégation se félicite également du caractère très équilibré et très varié des questions abordées durant le Forum biennal pour la coopération en matière de développement de cette année, Forum dont les délibérations sur le renforcement de l'assistance et de la coopération continuent de progresser. À cet égard, les États-Unis sont favorables au maintien du format et de la fréquence actuels des réunions du Forum biennal pour la coopération en matière de développement, qui permettent de consacrer davantage de temps à une réflexion plus globale que des réunions annuelles. Les États-Unis appuient également les efforts en cours pour réorganiser et hiérarchiser les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. S'agissant du suivi du sommet consacré aux OMD, nous observons que le document final définit clairement, aux paragraphes 79 à 81, les dispositions à prendre pour effectuer ce suivi.

M. Almeida (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous saisissons également cette occasion pour féliciter chaleureusement le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Hamidon Ali, de la manière dont il a dirigé cet organe important, et notamment la session de fond du Conseil en juillet.

Le présent examen du rapport du Conseil économique et social (A/65/3) et du rapport relatif au suivi intégré des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (A/65/84) souligne l'importance du rôle du Conseil économique et social en tant qu'organe chargé de promouvoir la coordination, la cohérence et la coopération au sein du système des Nations Unies. Le Brésil estime que seul un Conseil économique et social renforcé et revitalisé peut contribuer pleinement aux consultations et aux délibérations politiques internationales sur les questions de fond liées au développement.

Durant la présente session de l'Assemblée générale, les États Membres auront une excellente occasion de faire le bilan des progrès accomplis à ce jour et d'envisager de nouvelles mesures pour

améliorer les méthodes de travail du Conseil économique et social. Supporter enthousiaste du Conseil, le Brésil est résolument prêt et déterminé à prendre une part active à ce débat.

Le Brésil estime que des initiatives importantes ont été prises ces dernières années pour que le Conseil économique et social améliore la coordination des activités interinstitutions et intergouvernementales. L'examen ministériel annuel a évolué jusqu'à devenir un rendez-vous international de plus en plus important, capable de mobiliser les hauts responsables des pays en développement et des pays développés. Il donne une occasion très précieuse de faire le bilan des progrès réalisés sur des questions de programme précises présentant un intérêt pour la communauté internationale et de formuler des recommandations concrètes applicables par tous les États Membres. Cet examen peut sans doute être encore amélioré, mais sa forme globale offre des bases solides et a permis de réaliser des avancées importantes.

Le Forum pour la coopération en matière de développement est également un mécanisme novateur que nous devons pleinement appuyer. Il a contribué à promouvoir la coordination et l'échange d'informations sur des questions pertinentes relatives à la coopération en matière de développement, telles l'aide publique au développement et la coopération Sud-Sud. Il s'agit d'une des rares instances rassemblant des acteurs et des décideurs pour débattre de questions en rapport avec les aspects qualitatif et quantitatif de la coopération en matière de développement.

En dépit des progrès réalisés à ce jour, le Brésil estime qu'il faut continuer de renforcer le Forum pour la coopération en matière de développement pour qu'au sein du système des Nations Unies il devienne le principal lieu de discussion sur les questions liées à la coopération en matière de développement. À cet égard, nous devrions envisager la possibilité d'accroître la fréquence des réunions du Forum pour la coopération en matière de développement et de soumettre un texte négocié lors de ses délibérations.

Le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination joue un rôle croissant dans la promotion de la coordination administrative entre les 28 institutions qui composent le système des Nations Unies. Le Brésil note avec satisfaction les progrès accomplis dans de nombreux domaines, y compris en ce qui concerne l'action intégrée du système des

Nations Unies face à la crise financière et économique. Cependant, nous voudrions aussi souligner le fait que certaines des initiatives proposées par le Conseil pour remédier à la crise semblent manquer de définition claire et d'un mandat précis des États Membres. C'est notamment le cas des initiatives relatives au concept d'économie verte, qui n'a pas encore été pleinement examiné par les États Membres.

Il est encourageant d'apprendre que le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination a tenté de renforcer le dialogue de fond avec les États Membres sur le travail qu'il accomplit actuellement dans le cadre notamment des consultations relatives à la cohérence du système et sur la crise mondiale. Toutefois, le Brésil voudrait de nouveau insister sur le fait que les activités de fond du Secrétariat doivent être conformes aux priorités et aux mandats intergouvernementaux existants.

Le Brésil pense en outre que des mesures supplémentaires sont indispensables pour améliorer la coordination et la supervision des mesures et des initiatives prises par les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods. Compte tenu des responsabilités qui incombent aux institutions spécialisées en matière de suivi, de l'application et de la mise en œuvre des textes issus des conférences et sommets de l'ONU, nous voudrions saisir cette occasion pour réitérer l'appel à une coopération plus étroite entre leurs organes directeurs et l'ONU, et plus particulièrement le Conseil économique et social.

Le Brésil est généralement satisfait des progrès obtenus au cours de la première année complète de fonctionnement du mécanisme intergouvernemental renforcé de suivi du processus d'examen du financement du développement. Nous nous félicitons notamment de la participation du Président du Conseil économique et social aux réunions printanières des institutions de Bretton Woods, et espérons que cette pratique pourra être étendue par la suite à l'Organisation mondiale du commerce.

Le mécanisme de suivi multiforme adopté par le Conseil économique et social en 2009 est un pas dans la bonne direction, car il garantit l'examen continu des questions de financement du développement tout au long de l'année. Néanmoins, nous tenons à rappeler que la Conférence de Monterrey est le seul grand sommet de l'ONU dans le domaine du développement qui n'a pas abouti à la création d'un organe

intergouvernemental permanent chargé de surveiller et de promouvoir la mise en œuvre de son document final. Le Brésil considère qu'il faut combler cette lacune en mettant sur pied une commission opérationnelle sur le financement du développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur les points 9 et 13 de l'ordre du jour.

Je me joins à mes collègues pour féliciter l'Ambassadeur Ali de la Malaisie qui a dirigé de façon remarquable les travaux du Conseil économique et social.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 9 et 13 de l'ordre du jour.

Point 15 de l'ordre du jour (*suite*)

Culture de paix

Projet de résolution (A/65/L.5)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les Membres se souviendront qu'à ses 32^e et 33^e séances plénières, le 18 octobre 2010, l'Assemblée a examiné conjointement le point 14 intitulé « Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations », et le point 15 de son ordre du jour.

Je donne à présent la parole à S. A. R. le Prince Ghazi bin Mohammad, Envoyé personnel et Conseiller spécial de S. M. le Roi de Jordanie, pour qu'il présente le projet de résolution A/65/L.5.

Le Prince Ghazi bin Mohammad (Jordanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom du Royaume hachémite de Jordanie et des 27 autres coauteurs suivants : Albanie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Costa Rica, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Géorgie, Guatemala, Guyana, Honduras, Kazakhstan, Koweït, Libéria, Maroc, Maurice, Oman, Paraguay, Qatar, République dominicaine, Tanzanie, Turquie, Uruguay et Yémen, le projet de résolution A/65/L.5, intitulé « Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle ».

Je voudrais expliquer brièvement le raisonnement qui sous-tend ce projet de résolution, proposé par S. M. le Roi Abdullah II Bin Al Hussein lors de son intervention devant l'Assemblée générale le 23 septembre 2010 (voir A/65/PV.12).

Comme l'Assemblée le sait bien, notre monde est en proie aux tensions religieuses et, malheureusement, à la méfiance, à l'aversion et à la haine. Ces tensions religieuses peuvent facilement finir par tourner à la violence collective. Elles facilitent en outre la diabolisation de l'autre, ce qui à son tour prédispose l'opinion publique à soutenir la guerre contre des peuples de religions différentes. Par exemple, selon les résultats d'un sondage Gallup de 2008, l'un des plus importants sondages internationaux de l'histoire sur la religion, 53 % des Occidentaux ont une opinion défavorable, voire très défavorable, des musulmans, et 30 % des musulmans sondés à travers le monde ont une opinion négative des chrétiens.

Le détournement ou l'exploitation des religions peuvent donc provoquer des dissensions dans le monde, alors que les religions devraient servir de base à l'instauration de la paix dans le monde. Le remède à ce problème ne peut venir que des religions elles-mêmes. Celles-ci doivent faire partie de la solution et non pas du problème. Un excellent travail, qui a véritablement débuté avec le Concile Vatican II, tenu de 1962 à 1965, a déjà été effectué en ce sens par des centaines de groupes confessionnels et interconfessionnels représentant toutes les religions dans le monde entier.

Cependant, les forces qui provoquent des tensions entre religions, notamment les extrémismes religieux de tous bords, sont mieux organisées, plus expérimentées, mieux coordonnées, plus motivées et plus acharnées. Elles ont plus de stratagèmes, plus d'instituts, plus d'argent et plus de pouvoir, et attirent plus de publicité, de telle sorte qu'elles ont de loin plus de poids que tout le travail positif accompli par les différentes initiatives interconfessionnelles. Une triste preuve en est que les tensions religieuses augmentent au lieu de diminuer.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis vise à renverser la tendance créée par cet élan négatif, premièrement en coordonnant et en unissant les efforts déployés par tous les groupes interconfessionnels qui réalisent un bon travail, sur un thème précis et à un moment déterminé chaque année, de façon à renforcer ainsi leur dynamique collective et à éliminer toute répétition.

Deuxièmement, le projet de résolution vise à exploiter et à utiliser la force collective de l'infrastructure mondiale qui est la deuxième en importance, à savoir celle des lieux de culte – la

première étant celle du système éducatif – au service spécifiquement de la paix et de l’harmonie dans le monde, en insérant, pour ainsi dire, le bon « logiciel » dans le « matériel » religieux du monde.

Troisièmement, le projet de résolution vise à encourager, de manière constante et régulière, la majorité silencieuse des prédicateurs à se déclarer en faveur de la paix et de l’harmonie, et à mettre à leur disposition un moyen prêt à l’emploi à cette fin. De plus, si les prédicateurs et les enseignants s’engagent à promouvoir la paix et l’harmonie une fois par an, ils ne pourront pas alors, à la prochaine crise ou provocation interconfessionnelle, replonger dans la peur et la méfiance, et sauront probablement mieux résister aux vents de la démagogie populaire.

Pour ce qui est du texte proprement dit, je voudrais apporter des explications sur certains de ses aspects terminologiques et conceptuels les plus essentiels.

Premièrement, dans le titre même du projet de résolution ainsi que dans le deuxième paragraphe et ailleurs, le mot « harmonie » est utilisé au sens chinois du terme. Nous l’ajoutons au mot « tolérance », que nous avons également utilisé, car la tolérance peut laisser entendre que l’autre est tellement mauvais qu’il doit être toléré. Nous ne pouvons pas utiliser le mot « acceptation » car il implique à tort l’acceptation par chaque religion de la doctrine d’autres religions, plutôt que le droit de ces religions à ces doctrines. Nous ne pouvons pas utiliser le terme « paix » tout seul car il évoque simplement l’absence de la guerre et pas forcément l’absence de la haine. Seule la notion confucéenne de l’harmonie peut nous aider réellement ici car elle n’implique pas uniquement la paix, mais aussi l’interaction magnifique et dynamique qui existe entre les différents éléments d’un tout.

Deuxièmement, au paragraphe 3, il est fait référence à « l’amour de Dieu et du prochain, ou l’amour du bien et du prochain ». Pourquoi cette référence religieuse est-elle nécessaire dans une résolution de l’ONU? Pour répondre à cette question, il convient de noter tout d’abord que ce projet de résolution est unique en ce sens qu’il parle spécifiquement de la paix entre les religions et de rien d’autre. Par conséquent, il est tout à fait naturel en l’occurrence d’inclure des références religieuses. Soutenir le contraire reviendrait à faire fi des sentiments des 85 % de la population mondiale qui appartient à l’une ou l’autre religion.

Troisièmement, et c’est peut-être le plus important, nous avons inclus ces références parce que, même si nous convenons tous qu’il n’appartient pas à l’ONU de s’occuper de théologie, il n’en reste pas moins que l’objectif premier de l’ONU est d’instaurer et de maintenir la paix. Si on ne fait pas spécifiquement référence à Dieu et aux deux commandements sur l’amour, pour beaucoup – voire la majorité – de musulmans, chrétiens et juifs pieux, un appel laïque en faveur d’une semaine de l’harmonie interconfessionnelle serait de la plus grande banalité et ils ne pourraient totalement ou véritablement y souscrire. En effet, dans la Sainte Bible, Jésus-Christ a dit : « L’homme ne vivra pas de pain seulement, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu » (Matthieu 4:4) et « Que ton nom soit sanctifié » (Matthieu 6:9). On peut retrouver des messages similaires dans le Saint Coran, où il est dit qu’on ne profite d’aucun bienfait, à l’exception « de la recherche de la face du Seigneur le Très-Haut » (XCII:20) et que « Le rappel d’Allah est certes ce qu’il y a de plus grand » (XXIX:45).

Autrement dit, pour de nombreux musulmans, chrétiens et juifs – qui ensemble, représentent peut-être 55 % de la population mondiale et qui, il faut malheureusement le dire, sont impliqués dans la plupart des conflits du monde –, il est nécessaire de mentionner l’essence même de leurs religions. Sinon, vouloir promouvoir la paix entre les religions en leur imposant un langage purement profane et bureaucratique n’est rien d’autre qu’une maison divisée contre elle-même et qui ne peut subsister.

Quatrièmement, on notera que cette formulation n’exclut aucune religion ni ceux qui n’appartiennent à aucune religion. Toute personne de bonne volonté, qui a la foi ou non, peut et devrait s’engager à aimer son prochain et Dieu ou à aimer son prochain et le bien. Après tout, la bonne volonté signifie essentiellement aimer son prochain et le bien, et faire référence au bien n’implique pas nécessairement la croyance en Dieu ou en une religion particulière, même si pour beaucoup de croyants, le bien et Dieu sont la même chose. Jésus-Christ a dit : « Il n’y a de bon que Dieu seul. » (la Sainte Bible, Marc 10:18) et « le Bon » – « Al-Barr » est l’un des noms donnés à Dieu dans le Saint Coran. Par conséquent, parler du bien est une formulation théologiquement correcte mais également intégratrice – dans la mesure du possible –, qui inclut toute l’humanité sans exclure qui que ce soit.

Cinquièmement, une autre raison explique pourquoi il est expressément nécessaire de faire référence à l'amour du prochain. On établit aussi une norme très précieuse et pratique sur la base de laquelle chacun peut se demander et vérifier auprès d'autres si ses actions sont inspirées ou non par la charité (*caritas*) ou l'amour du prochain. En effet, le prophète Mohammed a dit : « Aucun de vous n'a la foi tant que vous ne souhaitez pas pour votre prochain ce que vous souhaitez pour vous-même. »

Au paragraphe 3 également, on trouve l'expression « de leur plein gré » qui indique que les activités proposées, dans leur ensemble, doivent être purement volontaires. Aucun lieu de culte ne doit être forcé de célébrer la Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle. En effet, même si nous espérons promouvoir ainsi l'harmonie interconfessionnelle, nous ne voulons certainement pas que quiconque ait le sentiment qu'on lui impose quoi que ce soit s'agissant de sa foi, de ses croyances ou de ses convictions. Cependant, on pourrait envisager des mesures d'incitation pour encourager et contribuer à appuyer et suivre la mise en œuvre de ce projet de résolution.

Enfin, et toujours au paragraphe 3, l'expression « selon leurs traditions ou convictions religieuses respectives » est d'une importance capitale car les différentes religions n'interprètent pas forcément l'amour de Dieu et de son prochain exactement de la même manière et ne veulent pas qu'on dise le contraire. Grâce à cette expression, on évite de tomber dans le syncrétisme ou le réductionnisme et on laisse de la place aux différences religieuses dans la poursuite du même objectif de paix et d'harmonie entre les religions.

En résumé, je demande très humblement aux États Membres de l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution A/65/L.5 sur la Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle, en soulignant qu'il n'exclut personne, ne compromet personne, n'engage personne, ne force personne, ne nuit à personne et ne coûte rien et, qu'au contraire, il inclut tout le monde, célèbre tout le monde, profite à tout le monde, unit tout le monde et peut apporter au monde entier la paix et l'harmonie dont il a désespérément besoin.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat qui va annoncer les autres pays qui se sont portés coauteurs du projet de résolution.

M. Zhang (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais informer l'Assemblée générale que la Jamahiriya arabe libyenne, le Suriname et la Tunisie souhaitent figurer sur la liste des coauteurs du projet de résolution A/65/L.5.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/65/L.5?

Le projet de résolution A/65/L.5 est adopté (résolution 65/5).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Burniat (Belgique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne, au sujet de la résolution 65/5, intitulée « Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle », qui vient d'être adoptée.

L'Union européenne voudrait remercier la délégation du Royaume hachémite de Jordanie qui a mené le processus de consultations sur cette résolution dans un esprit constructif et a accepté sans problème d'inclure dans la résolution un certain nombre de propositions présentées par l'Union européenne.

L'Union européenne accueille favorablement tout appel au dialogue, à la paix, à la tolérance et à l'entente mutuelle entre les peuples et les nations. C'est dans cet esprit que l'Union européenne s'est associée au consensus dont la résolution a fait l'objet sur la base de l'interprétation suivante de certaines questions fondamentales qui y sont soulevées.

Il est établi que les religions, convictions et confessions ne peuvent pas être considérées comme des acteurs au regard du droit international. L'Union européenne s'est donc associée au consensus considérant que le dialogue entre les religions, confessions et convictions dont il est fait mention au deuxième alinéa du préambule et au paragraphe 1 s'entend du dialogue entre des personnes de religions, confessions et convictions différentes. Comme dans

d'autres domaines, en matière religieuse, les États n'ont pas d'obligation à l'égard d'une religion, d'une confession ou d'une croyance données en tant que telles; ils n'ont d'obligation qu'à l'égard de personnes ou de groupes de personnes et agissent dans le plein respect de la liberté de religion et de croyance de chacun et de l'indépendance des institutions religieuses dans ce domaine.

L'Union européenne est donc d'avis que le quatrième alinéa du préambule et le paragraphe 3 ne sauraient être interprétés comme conférant aux États le droit d'intervenir dans la manière dont les personnes vivent leur foi ou leur croyance ou d'imposer leurs vues sur le fond ou la forme de tout débat interreligieux ou intrareligieux.

En outre, certains États membres de l'Union européenne disposent de réglementations et de politiques qui garantissent la séparation stricte de l'État et de la religion. Nous ne nous sentons donc pas tenus d'intervenir dans les discours religieux prononcés dans les lieux de culte. L'Union européenne souscrit toutefois pleinement au souhait exprimé dans la résolution de voir s'instaurer le respect et l'entente entre les adeptes de toutes les religions, confessions et croyances.

Tout en reconnaissant l'importance du dialogue entre les religions, l'Union européenne tient à dire que les dialogues tant interreligieux qu'intrareligieux sont des composantes supplémentaires et complémentaires du dialogue interculturel et d'une culture de paix. La religion ou la confession peuvent constituer l'une des identités multiples des individus, mais nous considérons que le fait de s'intéresser uniquement à l'une de ces sources d'identité dans la résolution ne signifie pas que l'on attache une moindre importance aux autres. À cet égard, l'Union européenne voudrait insister sur le rôle de l'UNESCO dans la promotion de tous les aspects du dialogue interculturel et de l'Alliance des civilisations des Nations Unies dans la promotion de l'entente et de relations fondées sur la coopération entre les nations et les peuples de toutes cultures et religions.

Enfin, l'Union européenne tient à dire que selon son interprétation, l'appel à l'harmonie interconfessionnelle et au dialogue entre toutes les religions, confessions et croyances lancé au deuxième alinéa du préambule et au paragraphe 1 de la résolution ne concerne pas uniquement des religions ou croyances monothéistes spécifiques, par exemple, mais est censé

en fait inclure tous les adeptes de toutes les religions, confessions ou croyances de manière universelle et intégratrice.

M. Michelsen (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège voudrait remercier la Jordanie de la manière dont elle a mené à bien aujourd'hui les négociations jusqu'à leur aboutissement. La Norvège se félicite de cette initiative importante, car nous reconnaissons l'importance de la coexistence pacifique entre les personnes de toutes confessions et religions et l'importance du dialogue entre les religions pour promouvoir la paix et l'entente.

Pour mémoire, nous voudrions ajouter que nous souscrivons pleinement à l'interprétation que le représentant de la Belgique au nom de l'Union européenne vient de donner de certains points fondamentaux soulevés par la résolution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

Le Prince Ghazi Bin Mohammad (Jordanie) (*parle en anglais*) : Je vous prie de m'excuser de prendre de nouveau la parole, mais je voudrais simplement remercier les délégations, notamment les 31 coauteurs, de l'esprit constructif dont ils ont fait preuve au cours du processus de négociations. Dans ce contexte, nous voudrions assurer les membres de l'Union européenne que nous approuvons les distinctions subtiles qu'ils ont faites dans le cadre de leur explication de vote après le vote, et nous leur sommes reconnaissants de leur appui et de leur contribution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 65/5 sur la Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle et de l'initiative prise par la délégation jordanienne. À cette occasion, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. A. R. le Prince Ghazi Bin Mohammad et remercier la Jordanie d'avoir pris cette noble initiative. C'est pour nous un honneur d'être les coauteurs de cette résolution et nous sommes heureux de voir qu'elle recueille l'adhésion de tous les États Membres. Cela témoigne de la détermination de la communauté mondiale à rendre le

monde plus pacifique et plus harmonieux pour les générations futures.

Nous pensons que cet appel à la paix, à la tolérance et à l'entente mutuelle contribuera encore davantage à la promotion d'une culture de paix mondiale dans le monde. Pour sa part, la Turquie poursuivra ses efforts en vue de promouvoir nos valeurs communes de paix, de tolérance et de respect de l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Observateur permanent du Saint-Siège.

M^{gr} Chullikatt (*parle en anglais*) : Ma délégation saisit cette occasion pour remercier la délégation jordanienne d'avoir présenté la résolution 65/5 sur la promotion de la bonne volonté entre les religions aux fins de l'instauration d'une culture de paix. Cela fait maintenant plusieurs années que l'ONU examine ce point de l'ordre du jour. Il y a plus de 10 ans, les États Membres ont adopté la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix (résolution 53/243) et peu de temps après, la première résolution sur la promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses.

La création d'une culture de paix parmi les peuples du monde n'est pas une tâche à prendre à la légère. Il incombe à chacun de nous de promouvoir tous les jours la paix, la tolérance et le respect mutuels entre personnes de confessions différentes. La désignation l'année prochaine d'une semaine consacrée à la sensibilisation à notre engagement commun à cet égard met assurément en lumière l'importance de cette responsabilité et peut contribuer à traduire l'amour de Dieu en amour du prochain, c'est-à-dire non seulement de ceux qui ont la même religion que nous mais également tous les êtres humains, car nous avons tous dignité et valeur.

Ma délégation salue la manière dont la mission de la Jordanie a mené les consultations sur la présente résolution. Certaines des propositions de ma délégation ont été prises en compte. Ma délégation espérait toutefois que la résolution serait davantage axée sur l'importance du dialogue entre les religions aux niveaux institutionnel et officiel.

À cet égard, on pense notamment aux diverses réactions officielles à l'initiative en cours « Une parole commune entre Nous et Vous », y compris le forum catholique-musulman grâce auquel de nombreux universitaires appartenant aux deux religions se sont régulièrement réunis pour promouvoir le dialogue entre les religions. La résolution n'exprime en outre pas clairement la différence entre la foi personnelle et la religion sur un plan plus institutionnel. Ma délégation aurait aimé en ce sens que le titre de la résolution « Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle » soit remplacé par « Semaine mondiale du dialogue/de l'entente entre les religions et les confessions » ou « Semaine mondiale du dialogue entre les religions et les confessions ». Ma délégation aurait également préféré que l'on emploie dans le texte le mot « interreligieuse » au lieu du mot « interconfessionnelle »; et que le mot « harmonie », qui est équivoque, soit remplacé par « dialogue », « respect » ou « tolérance ».

Le respect de la diversité religieuse et culturelle dans un monde de plus en plus interdépendant contribue à la coopération internationale et promeut le renforcement du dialogue entre les religions et les personnes. À l'occasion de l'adoption du texte dont nous sommes saisis, ma délégation voudrait réaffirmer son attachement constant à la promotion de la compréhension mutuelle, du respect, du dialogue et de la collaboration entre les catholiques et les adeptes de toutes les autres traditions religieuses.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 15 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 40.